

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 577

11 avril 2007

SOMMAIRE

Anna Chromy Foundation Holding S.A., Société anonyme holding	27696	Manufacture De Bijoux S.A.	27696
Clorane Investments S.A.	27694	Memory Assessment Clinics Europe S.A.	27695
COPARGI S.A. (Compagnie de Participa- tions et de Gestion Immobilière S.A.) ...	27694	Mitco Germany Holdings C S.à r.l.	27691
Duelguide (Global Switch) S.à r.l.	27688	Mitco Real Estate C S.à r.l.	27690
F1 Napier S.A.	27690	Munus Culture S.A.	27686
Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A.	27696	Net One S.A.	27650
Fincuber S.A.	27685	Prestau S.A.	27695
Fornaci di Masserano Bruno Tarello S.A.	27688	Prestau S.A.	27695
Geduma S.A.	27692	Real Immobilier S.A.	27686
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	27689	Real Property Investments S.A.	27689
Global Switch European Holdings	27689	Real Property Investments S.A.	27688
Global Switch S.à r.l.	27687	Real Property Investments S.A.	27690
HDL SA	27687	Real Property Investments S.A.	27695
Hill International S.A.	27693	Real Property Investments S.A.	27692
Hill International S.A.	27692	SBRE Neighbourhood Centre	27691
Immobiliaria Santa Cruz S.A.	27685	Sitmar Holding S.A.	27686
Immobiliaria Santa Cruz S.A.	27685	Spatula Stuhli S.A.	27696
Immobiliaria Santa Cruz S.A.	27685	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.	27693
Intellectual Trade Cy Holding S.A.	27687	SU European Properties S.à.r.l.	27694
Internet Brands GP S.à r.l.	27686	TS Elisenhof Holdings S.à.r.l.	27684
KPI Residential Property 18 S.à.r.l.	27684	Wave Investments S.A.	27685
Lux-Horses S.A.	27693	Web Brands GP S.à r.l.	27686
Luxteam Four S.A.	27694	York S.A.	27691
		Zatto Group S.A.	27684

Net One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.106.

In the year two thousand six, on the seventeenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NET ONE S.A., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 77.106.

The Company was incorporated pursuant to a deed dated 25 July 2000 made in front of Maître Paul Frieders, in place of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 29 December 2000, page 43095.

The meeting is presided by Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ariette Siebenaler, employee in Mersch.

The meeting elects as scrutineer Mrs Annick Braquet, employee in Mersch.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented (the «Shareholders») and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. All the share being in registered form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on July 7th, 2006.

III. Closed, the attendance list let appear that, from the seventy-two thousand and eight hundred (72,800) ordinary shares and forty-five thousand two hundred and eighty (45,280) série A preferred convertible shares currently issued, seventy-one six hundred and thirty-eight (71,638) ordinary shares and all the série A preferred convertible shares are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to convert the Company's entire share capital from United States Dollars into Euros with retroactive effect to January 1, 2006, in order to convert the current share capital of one hundred forty seven thousand six hundred United States Dollars (USD 147,600.-) into one hundred twenty four thousand six hundred sixty five euros and ninety one cents (EUR 124,665.91) at the exchange rate of 1.- USD / 0.84462 EUR, so that the Company's entire share capital is represented by seventy two thousand eight hundred (72,800) ordinary shares and forty five thousand and two hundred eighty (45,280) series A preferred convertible shares with a nominal value of EUR 1.055775 each.

2. Decision to convert the forty five thousand two hundred eighty (45,280) existing series A preferred convertible shares with a nominal value of EUR 1.055775 each at the exchange ratio of 2.147593 into ninety seven thousand two hundred forty three (97,243) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.055775 each, resulting in a total of one hundred and seventy thousand and forty three (170,043) ordinary shares.

3. Decision to increase the current nominal value of each of the one hundred and seventy thousand and forty three (170,043) ordinary shares representing the Company's entire share capital to two euros (EUR 2.-), by reducing the number of ordinary shares accordingly and by allocating one euro ninety one cents (EUR 1.91) to the share premium account, so that the resulting Company's total share capital is of one hundred twenty four thousand six hundred and sixty four euros (EUR 124,664.-) divided into sixty two thousand three hundred and thirty two (62,332) ordinary shares.

4. Decision to increase the share capital by an amount of one hundred and forty five thousand three hundred and thirty six euros (EUR 145,336.-) from its current amount of one hundred twenty four thousand six hundred and sixty four euros (EUR 124,664.-) to two hundred and seventy thousand euros (EUR 270,000.-) by the issue of seventy two thousand six hundred and sixty eight (72,668) new ordinary shares with the nominal value of two Euros (EUR 2.-) per share, by incorporation of available reserves.

5. Decision to introduce an authorized share capital clause in the Company's Articles of Association pursuant to which the board of directors is authorized to issue additional B2 Shares in one or several times, within the limits of the authorized capital clause as described in the Company's Articles of Association; and decision to approve the report on the waiver of the preferential subscription rights prepared by the board of directors and submitted to the general meeting.

6. Decision to introduce an authorized share capital clause in the Company's Articles of Association pursuant to which the board of directors is authorized to issue additional B3 Shares in one or several times, within the limits of the authorized capital clause as described in the Company's Articles of Association; and decision to approve the report on the waiver of the preferential subscription rights prepared by the board of directors and submitted to the general meeting.

7. Decision to amend and restate the Articles of Association of the Company.

8. Decision to increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred five thousand ninety euros (EUR 1,205,090.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of two hundred and seventy thousand euros (EUR 270,000.-) to one million four hundred seventy five thousand ninety euros (EUR 1,475,090.-), by the creation and issue of six hundred two thousand five hundred forty five (602,545) Series B1 Preferred Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each (the «New B1 Shares») and a share issue premium of eighteen euros (EUR 18.-) per each of the New B1 Shares, in consideration of the contribution in kind of eleven million six hundred twenty five thousand eight hundred and ninety two euros (EUR 11,625,892.-) of bridge notes (plus four hundred twenty five thousand and eight euros (EUR 425,008.-) of associated earned interest) issued by the Company (the notes, together with the associated earned interest, the «B1 Contributed Notes»), including the amount of ten million eight hundred forty five thousand eight hundred and ten euros (EUR 10,845,810.-) representing the aggregate amount of the share issue premiums.

9. Decision to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred seventy nine thousand euros (EUR 979,000.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of one million four hundred seventy five thousand ninety euros (EUR 1,475,090.-) to two million four hundred fifty four thousand ninety euros (EUR 2,454,090.-), by the creation and issue of four hundred and eight nine thousand five hundred (489,500) Series B2 Preferred Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each (the «New B2 Shares») and a share issue premium of eighteen euros (EUR 18.-) per each of the New B2 Shares, in consideration of the contribution in cash of eight million five hundred sixty seven thousand and sixty euros (EUR 8,567,060.-) and of the contribution in kind of one million two hundred twenty two thousand nine hundred and forty euros (EUR 1,222,940.-) of bridge notes issued by the Company (the «B2 Contributed Notes»), including the amount of eight million eight hundred and eleven thousand euros (EUR 8,811,000.-) representing the aggregate amount of the share issue premiums.

10. Decision to waive their preferential subscription rights in respect of the issuance of the newly issued shares.

11. Appointment of Mr Jean-Jacques Bertrand as director of the Company, with professional address C/O BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY 32, bld Haussmann 75009 Paris, France, so that following this appointment the board of directors will be composed as follows:

- Mr John Rigas, Chairman and CEO of SCIENS CAPITAL, 667 Madison Avenue, New York, NY 10021, USA,
- Mr Chris Meyering, Director - Regidatory and Legal of SCIENS CAPITAL, 667 Madison Avenue, New York, NY 10021, USA,
- Mr Jean-Jacques Bertrand, with professional address C/O BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY 32, bld Haussmann 75009 Paris, France,
- Mr Angelos Souriadakis, Partner at YLIOS MANAGEMENT CONSULTING, residing at 38, rue Vauthier, 92774 Boulogne Billancourt Cedex, France and
- Mr Stefanos Fotiadis, Managing Director of NET ONE, S.A., residing at K. Varnali 4, 14671 Nerythrea, Athens, Greece.

12. Approval of the 2006 stock option plan.

13. Miscellaneous.

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of Shareholders resolves to convert the Company's entire share capital from United States Dollars into Euros, with retroactive effect to January 1, 2006, in order to convert the current share capital of one hundred forty seven thousand six hundred United States Dollars (USD 147,600.-) into one hundred twenty four thousand six hundred sixty five euros and ninety one cents (EUR 124,665.91) at the exchange rate of 1.- USD / 0.84462 EUR, so that the Company's entire share capital is represented by seventy two thousand eight hundred (72,800) ordinary shares and forty five thousand and two hundred eighty (45,280) series A preferred convertible shares with a nominal value of EUR 1.055775 each.

The general meeting of Shareholders resolves to amend and restate paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Association accordingly.

Second resolution

The general meeting of Shareholders resolves to convert the forty five thousand two hundred eighty (45,280) existing series A preferred convertible shares with a nominal value of EUR 1.055775 each at the exchange ratio of 2.147593 into ninety seven thousand two hundred forty three (97,243) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.055775 each, resulting in a total of one hundred and seventy thousand and forty three (170,043) ordinary shares.

All powers are conferred to the board of directors of the Company or to SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg («SGG») (and in particular to Ms Antonella Graziano and Ms Chantal Mathu, as employees of SGG) in order to carry out the exchange of the existing series A preferred convertible shares into ordinary shares.

Third resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the current nominal value of each of the one hundred and seventy thousand and forty three (170,043) ordinary shares representing the Company's entire share capital to two euros (EUR 2.-), by reducing the number of ordinary shares accordingly and paying one euro ninety one cents (EUR 1.91) to

the share premium account, so that Company's entire share capital is fixed at one hundred twenty four thousand six hundred and sixty four euros (EUR 124,664.-) divided into sixty two thousand three hundred and thirty two (62,332) ordinary shares.

The general meeting of Shareholders resolves to amend and restate paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Association accordingly.

All powers are conferred to the board of directors of the Company or to SGG (and in particular to Ms Antonella Graziano and Ms Chantal Mathu, as employees of SGG) in order to implement the necessary bookkeeping amendments and to carry out the cancellation of shares and their exchange with new shares in proportion to existing shareholdings.

Fourth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the share capital by an amount of one hundred and forty five thousand three hundred and thirty six euros (EUR 145,336.-) from its current amount of one hundred twenty four thousand six hundred and sixty four euros (EUR 124,664.-) to two hundred and seventy thousand euros (EUR 270,000.-) by the issue of seventy two thousand six hundred and sixty eight (72,668) new ordinary shares with the nominal value of two Euros (EUR 2.-) per share, by incorporation of available reserves.

The evidence of the existing available reserves has been produced to the undersigned notary through a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of shareholders.

As a consequence, the general meeting of Shareholders resolves to amend and restate paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Association accordingly.

All of the new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion to their current shareholding.

All powers are conferred to the board of directors of the Company or to SGG (and in particular to Ms Antonella Graziano and Ms Chantai Mathu, as employees of SGG) in order to implement the necessary amendments and in particular, to carry out the registrations in the shareholders' registry of the Company.

Fifth resolution

Decision to introduce an authorized share capital clause in the Company's Articles of Association pursuant to which the board of directors is authorized to issue additional B2 Shares in one or several times, within the limits of the authorized capital clause as described in the Company's Articles of Association; and decision to approve the report on the waiver of the preferential subscription rights prepared by the board of directors and submitted to the general meeting.

The general meeting of Shareholders resolves to introduce an authorized share capital clause in the Company's Articles of Association pursuant to which the board of directors is authorized to issue to issue B2 Shares in one or several times, within the limits of the authorized capital clause as described in the Company's Articles of Association.

The general meeting of Shareholders resolves to amend Article 5 of the Company's Articles of Association accordingly.

The general meeting of Shareholders approves the report on the waiver of the preferential subscription rights prepared by the board of directors and submitted to the general meeting, pursuant to article 32-3 of the Luxembourg Companies' Act dated 10 August 1915, as amended.

Sixth resolution

Decision to introduce an authorized share capital clause in the Company's Articles of Association pursuant to which the board of directors is authorized to issue additional B3 Shares in one or several times, within the limits of the authorized capital clause as described in the Company's Articles of Association; and decision to approve the report on the waiver of the preferential subscription rights prepared by the board of directors and submitted to the general meeting.

The general meeting of Shareholders resolves to introduce an authorized share capital clause in the Company's Articles of Association pursuant to which the board of directors is authorized to issue to issue B3 Shares in one or several times, within the limits of the authorized capital clause as described in the Company's Articles of Association.

The general meeting of Shareholders resolves to amend Article 5 of the Company's Articles of Association accordingly.

The general meeting of Shareholders approves the report on the waiver of the preferential subscription rights prepared by the board of directors and submitted to the general meeting, pursuant to article 32-3 of the Luxembourg Companies' Act dated 10 August 1915, as amended.

Seventh resolution

The general meeting of Shareholders resolves to completely amend and restate the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

Articles of association

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name. There is hereby established a société anonyme under the name of NET ONE, S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 It may be transferred to any other address in Luxembourg-City by a decision of the Board of Directors.

2.3 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

2.4 Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company that is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the control, management and development of these participations.

4.2 It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and it may participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

4.3 It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

4.4 It may borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise and render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital.

5.1 The corporate capital is set at EUR 2,454,090.-, represented as follows:

- 135,000 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 2.- each, fully paid-up (the «Ordinary Shares»);
- 602,545 series B1 preferred shares with a nominal value of EUR 2.- each, fully paid-up (the «B1 Shares»);
- 489,500 series B2 preferred shares with a nominal value of EUR 2.- each, fully paid-up (the «B2 Shares» and together with the B1 Shares and the Ordinary Shares, the «Shares»).

In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 926,694.- (subject to adjustment pursuant to Article 9 hereof), issuable by the Board of Directors in accordance with articles 5.3 and 5.4 hereof.

5.2 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of a general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the articles.

5.3 Within the limits of the authorised share capital set out under article 5.1, the share capital may be increased by an additional amount of EUR 405,694.- (representing 202,847 series B3 preferred shares, nominal value of EUR 2.- each (the «B3 Shares»)) at the initiative of the Board of Directors, without any issuance premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new B3 Shares upon the exercise of options for B3 Shares to be granted by the Board of Directors, it being understood that:

5.3.1 The authorization will expire five years after the date of publication of the resolutions of the shareholders dated 17 July 2006, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of a general meeting of shareholders;

5.3.2 The Board of Directors is authorized to issue the new B3 Shares in one or more steps according to the exercise of the options by their beneficiaries; and

5.3.3 The Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new B3 Shares created pursuant to this article 5.3.

5.4 Within the limits of the authorised share capital set out under article 5.1, the share capital may be increased by an additional amount of EUR 521,000.- (representing 260,500 additional B2 Shares) at the initiative of the Board of Directors, with an issue premium of EUR 18.-, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new B2 Shares, it being understood that:

5.4.1 The authorization will expire five years after the date of publication of the resolutions of the shareholders dated 17 July 2006, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of a general meeting of shareholders;

5.4.2 The Board of Directors is authorized to issue the new B2 Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion;

5.4.3 The Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new B2 Shares created pursuant to article 5.3.3; and

5.4.4 The share premium paid in by on the new redeemable B2 Shares shall be affected exclusively and proportionally on all the B2 Shares in issue.

5.5 New Ordinary Shares with an aggregate share capital of up to EUR 3,110,784.-, may be created and issued, without an issue premium, at the initiative of the Board of Directors, in accordance with the terms and conditions set out below, by way of conversion of issued B Shares, it being understood that:

5.5.1 The authorization will expire five years after the date of publication of the resolutions of the shareholders dated 17 July 2006, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of a general meeting of shareholders;

5.5.2 The Board of Directors is authorized to issue the new Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion; and

5.5.3 The Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to this article 5.5.

5.6 Each time the Board of Directors or its delegate(s) shall have issued authorized shares, this article shall be amended to reflect the result of such issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors or its delegate(s).

5.7 The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

5.8 The shares shall be created and be maintained as registered shares.

5.9 The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements. The shares of the Company are stipulated «redeemable» pursuant to Article 49-8 of the Law. They are redeemable by the Board of Directors on the terms and conditions set forth in article 7.1. The redemption of the Company's own shares may only occur by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 paragraph (1) of the Law.

Art. 6. Preferred dividends.

6.1 Preferred dividend of B1 and B2 Shares

6.1.1 Each B1 Share will accrue an annual cumulative and compounding dividend (the «B1 Preferred Dividend») equal to 15% per annum of EUR 20.- per share (the «Initial B1 Price»).

6.1.2 Each B2 Share will accrue an annual cumulative and compounding dividend (the «B2 Preferred Dividend») equal to 15% per annum of EUR 20.- per share (the «Initial B2 Price»). Both of the Initial B1 Price and the Initial B2 Price are referred to herein as the «Initial Price».

6.1.3 The aggregate amounts of each B1 Preferred Dividend and B2 Preferred Dividend paid on each B1 Share and B2 Share shall at least, respectively, equal an amount representing 35% of the Initial B1 Price and the Initial B2 Price, before any dividend is paid on the B3 Shares or any dividend is paid the Ordinary Shares in accordance with article 6.3 below. Once this aggregate amount of B1 Preferred Dividend and B2 Preferred Dividend exceeds an amount representing 35% of the Initial B1 Price and the Initial B2 Price, then article 6.1.3 hereof shall no longer be applicable.

6.1.4 The B1 Preferred Dividend for a B1 Share and B2 Preferred Dividend for a B2 Share will be cumulative from the date of original issuance of such share, prorated in the case of the first annual dividend.

6.1.5 The B1 and B2 Preferred Dividends will be payable if and when declared by the Board of Directors or the general meeting of shareholders, as the case may be, from legally available earnings. Payment of the B1 and B2 Preferred Dividends, if any, shall occur no later than one (1) month after such dividends have been declared.

6.2 Preferred dividend of B3 Shares

6.2.1 Each B3 Share will accrue an annual cumulative and compounding dividend (the «B3 Preferred Dividend») equal to 15% per annum of EUR 6.166280 per share (the «B3 Notional Investment Amount»).

6.2.2 The aggregate amounts of B3 Preferred Dividend paid on each B3 Share shall at least equal an amount representing 35% of the B3 Notional Investment Amount, before any dividend is paid on the Ordinary Shares in accordance with article 6.3 below. Once this aggregate amount of B3 Preferred Dividend exceeds an amount representing 35% of the B3 Notional Investment Amount, then article 6.2.2 hereof shall no longer be applicable.

6.2.3 The B3 Preferred Dividend for a B3 Share will be cumulative from the date of original issuance of such share, prorated in the case of the first annual dividend.

6.2.4 The B3 Preferred Dividend will be payable if and when declared by the Board of Directors or the general meeting of shareholders, as the case may be, from legally available earnings. Payment of the B3 Preferred Dividends, if any, shall occur no later than one (1) month after such dividends have been declared.

6.3 Ranking of dividends

6.3.1 No dividend shall be due or payable on the B3 Shares or the Ordinary Shares unless (i) all accrued and unpaid B1 and B2 Preferred Dividends, calculated in accordance with articles 6.1.1, 6.1.2 and 6.1.3, shall have been paid, and (ii) the full amounts of the Initial B1 Price and Initial B2 Price shall have been paid.

6.3.2 No dividend shall be due or payable on the Ordinary Shares unless (i) all accrued and unpaid dividends on the B3 Shares, calculated in accordance with articles 6.2.1 and 6.2.2, if any, shall have been paid, and (ii) the full amount of the B3 Notional Investment Amount shall have been paid.

Art. 7. Transfer of shares. Subject to any restrictions set out in applicable securities laws, Shareholders may Transfer, at any time, the Stock held by them and the rights attaching to such Stock, provided, that (i) such Transfer is a Permitted Transfer (which shall not be subject to Sections 7.1 and 7.2), (ii) such Transfer is a Transfer pursuant to an IPO, or (iii) the Shareholder complies with Sections 7.1 and 7.2 with respect to such Transfer.

The Company shall not record any purported Transfer made in violation of this article 7 on the Company's books and records and such purported Transfer shall be null and void.

7.1 Right of First Refusal

Until the consummation of the IPO, and subject to the terms and conditions specified in this Section 7.1, each of the Shareholders shall grant to the other Shareholders a right of first refusal with respect to any Transfers by such Shareholder (a «Selling Shareholder») of the Stock which such Selling Shareholder proposes to Transfer, except in the case of a Transfer pursuant to Section 7.3 or a Permitted Transfer.

7.1.1 The Selling Shareholder shall deliver a notice by certified mail (a «Transfer Notice») to the Company and to each other Shareholder stating (i) its bona fide intention to Transfer Stock, (ii) the number of shares of Stock proposed to be Transferred, (iii) the identity of the beneficiary of the proposed Transfer (and its shareholders and corporate officers) (the «Initial Buyer») and (iv) the price and terms upon which such Stock shall be offered for Transfer, which shall be for all cash.

7.1.2 By written notification sent to the Selling Shareholder within thirty (30) calendar days after giving the Transfer Notice pursuant to Section 7.1.1 (each such notice, a «Purchase Notice»), (i) the Company may elect to purchase (upon the approval of Shareholders of not less than 79% of the issued B1 Shares and B2 Shares, voting together as a single class), which shall be for all cash, at the price and on the terms specified in the Transfer Notice, up to all of the shares of Stock proposed to be Transferred by the Selling Shareholder and (ii) each Shareholder may elect to purchase, which shall be for all cash, at the price and on the terms specified in the Transfer Notice, up to that portion of the remaining shares of Stock proposed to be

Transferred by the Selling Shareholder and not taken up by the Company which equals the proportion that the number of Ordinary Shares held, or issuable upon conversion of any other Stock then held, by such Shareholder bears to the total number of Ordinary Shares of the Company issued or issuable upon conversion of any other Stock. Each Purchase Notice shall also indicate the additional number of shares of Stock, if any, that the purchasing Shareholder elects to purchase, which shall be for all cash, at the price and on the terms specified in the Transfer Notice, in the event that the Company fails to exercise its right to purchase all of the Stock proposed to be Transferred, and any Shareholder fails to exercise its right hereunder to purchase all of its pro rata portion of the shares to be Transferred (after accounting for the Stock to be purchased by the Company, if any); provided, that the Shareholders' right of first refusal set forth in this article 7.1.2 shall be validly exercised only if the Selling Shareholder receives Purchase Notices from the Company and/or the Shareholders, indicating an election to purchase, in the aggregate, at least the number of shares of Stock set forth in such Selling Shareholder's Transfer Notice.

7.1.3 If the Selling Shareholder does not receive Purchase Notices from the Company and/or the Shareholders, in accordance with article 7.1.2, indicating an election to purchase, in the aggregate, at least the number of shares of Stock set forth in such Selling Shareholder's Transfer Notice, then the Selling Shareholder may, during the 60-day period following the expiration of the thirty (30) calendar-day period provided in article 7.1.2, offer the number of shares of Stock proposed to be Transferred in the Transfer Notice to the Initial Buyer at a price not less than, and upon terms no more favorable to the Initial Buyer than those specified in the Transfer Notice. If the Selling Shareholder does not complete the Transfer of such Stock within such 60-day period, the right provided hereunder shall be deemed to be revived and such Stock shall not be offered unless first reoffered to the Shareholders in accordance herewith.

7.1.4 The right of first refusal set forth in this article 7.1 may not be assigned or transferred, except that (i) such right is assignable by each Shareholder in whole or in part to any Affiliate of such Shareholder, or to any partner or retired partner of the Shareholder and their respective Affiliates and (ii) such right is assignable between and among any of the Shareholders.

7.1.5 The Transfer of Stock between the Selling Shareholder and the Company or the purchasing shareholders, as the case may be, shall be completed (the «Closing») on the date agreed between the parties falling on or prior to the expiration of the 60-day period referred to in article 7.1.3 (the «Closing Date»).

7.1.6 If any party hereto purchases any Stock pursuant to the provisions of this article 7.1, at the Closing such party shall pay the purchase price by check payable to the transferor Shareholder or by wire transfer to the transferor Shareholder's bank account.

7.1.7 At the Closing, the transferor Shareholder and the Company or the purchasing Shareholder, as the case may be, shall execute a share transfer agreement with respect to all of the Stock being purchased by the Company or the purchasing Shareholder, as the case may be, and Transferred at such Closing. At the Closing, the Company undertakes to duly register forthwith the purchasing Shareholder in its register of shareholders and to provide within a reasonable time period from the date hereof the purchasing Shareholder and the transferor Shareholder with a copy of its register of shares, evidencing the registration of the Transfer.

7.1.8 In the event the Company exercises its right of first refusal pursuant to this article 7.1, the Company shall redeem the stock on the terms and conditions set out above and pursuant to the provisions of Article 49-8 of the Law, it being

understood that the redemption of the Company's own shares may only occur by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 paragraph (1) of the Law.

7.2 Right of Co-Sale

Until the consummation of the IPO, and subject to the terms and conditions specified in this article 7.2, in the event a Shareholder does not exercise its right of first refusal pursuant to article 7.1, then such Shareholder, if it so notifies the Selling Shareholder in writing within thirty (30) days after receipt of the Transfer Notice referred to in article 7.1, shall have the right to participate in such Transfer of Stock on the same terms and conditions as specified in the Transfer Notice. Such Shareholder's notice to the Selling Shareholder shall indicate the number of shares of Stock such Shareholder wishes to Transfer under its right to participate. To the extent such Shareholder exercises such right to participate in accordance with the terms and conditions set forth below, the number of shares of Stock that the Selling Shareholder may Transfer shall be correspondingly reduced. For the avoidance of doubt, this article 7.2 does not apply to a Permitted Transfer or a Transfer in accordance with article 7.3.

7.2.1 Each Shareholder may Transfer, at its discretion, all or any part of that number of shares of Stock equal to the product obtained by multiplying (i) the aggregate number of shares of Stock covered by the Transfer Notice by (ii) a fraction, the numerator of which is the number of shares of Stock held by such Shareholder on the date of the Transfer Notice, and the denominator of which is the total number of shares of Stock held by the Selling Shareholder and all electing Shareholders on the date of the Transfer Notice.

7.2.2 Each Shareholder shall effect its participation in the Transfer by promptly entering into a share transfer agreement with the Selling Shareholder for transfer to the prospective purchaser, indicating the number of shares of Stock that the Shareholder elects to Transfer.

7.2.3 The share transfer agreement entered into between the Shareholder and the Selling Shareholder pursuant to article 7.2.2 shall be transferred to the prospective purchaser in consummation of the Transfer of the Stock pursuant to the terms and conditions specified in the Transfer Notice, and the Selling Shareholder shall concurrently therewith remit to the Shareholder that portion of the Transfer proceeds to which the Shareholder is entitled by reason of its participation in such Transfer. The Shareholder shall retain all rights with respect to the Stock to be sold until receipt of payment of the purchase price therefore. The Company undertakes to duly register forthwith the purchasing shareholder in its register of shareholders and to provide within a reasonable time period from the date hereof the purchasing shareholder and the transferor Shareholder with a copy of its register of shares, evidencing the registration of the Transfer.

7.2.4 Each Shareholder participating in a transfer pursuant to this article 7.2 shall pay its pro rata share (based on the total number of Stock to be Transferred) of the expenses incurred in connection with such Transfer, upon receipt of appropriate evidence of such expenses.

7.3 «Drag-Along» Obligation

7.3.1 Each Shareholder (a «Drag-Along Holder») agrees that until the consummation of an IPO, if the Shareholders of not less than 79% of the issued B1 Shares and B2 Shares, voting together as a single class (collectively, the «Requesting Shareholders») propose to Transfer 100% of their Stock, such Drag-Along Holder shall agree to Transfer all of its Stock to a Person (the «Proposed Buyer») designated by the Requesting Shareholders in the manner and at the same price and on the same terms as such Requesting Shareholders.

7.3.2 If the Requesting Shareholders elect to exercise their rights under this article 7.3, they shall give notice (a «Drag-Along Notice») to each Drag-Along Holder. The Drag-Along Notice shall set forth the value to be paid for such Requesting Shareholders' Stock and such Drag-Along Holder's Stock, the identity of the Proposed Buyer and other principal terms of the proposed Transfer (the «Sale»).

7.3.3 If the Proposed Buyer consummates the Sale, each Drag-Along Holder shall be bound and obligated to Transfer its Stock in the Sale on the same terms and conditions as set forth in the Drag-Along Notice; provided that in no event may the Sale require such Drag-Along Holder to indemnify or otherwise be liable to the Proposed Buyer or any other party other than with respect to such Drag-Along Holder's title to such Stock. Each Drag-Along Holder shall take such actions and execute such documents, consistent with this article 7.3, in order to consummate the Sale expeditiously. At the closing of any Sale under this article 7.3, each Drag-Along Holder shall enter into a share transfer agreement with respect to the Stock to be sold by such Drag-Along Holder to the Proposed Buyer, against delivery of the applicable purchase price. The stock Transferred by such Drag-Along Holder shall be delivered free and clear of any encumbrances or other claims.

7.3.4 If at the end of 180 days following the date on which the Drag-Along Notice was given, the Proposed Buyer has not consummated the Sale, each Drag-Along Holder shall be released from its obligation under the Drag-Along Notice and it shall be necessary for a separate Drag-Along Notice to have been furnished, and the terms and provisions of this article 7.3 separately complied with, in order to consummate a Sale pursuant to this article 7.3.

Art. 8. Liquidation.

8.1 Unless otherwise agreed to by the Shareholders of not less than 79% of the issued B1 Shares and B2 Shares, voting together as a single class, each of the following occurrences shall be deemed a liquidation event (each, a «Liquidation Event»):

(i) any transaction or series of related transactions (including, without limitation, any reorganization, merger or consolidation) that results in the Company's shareholders immediately prior to such transaction not holding (by virtue of such shares issued solely with respect thereto) at least fifty percent (50%) of the voting power of the surviving or continuing entity;

(ii) a sale, transfer or other disposition of all or substantially all of the assets of the Company; and

(iii) any liquidation, dissolution or winding up of the Company, whether voluntary or involuntary.

8.2 Upon the occurrence of a Liquidation Event, the assets of the Company available for distribution or such other property issued in connection with such Liquidation Event shall be first distributed at the closing of the Liquidation Event to the holders of the B1 and B2 Shares, who shall receive, on a pari passu basis, in preference to the holders of the B3 Shares and Ordinary Shares, a distribution of the proceeds from such liquidation or dissolution or winding up (the «Series B1 and B2 Liquidation Preferences»), as set forth in article 8.3 below.

8.3 The Series B1 and B2 Liquidation Preference shall be paid, for each share of B1 and B2 Shares, in property or in cash, an amount equal to (i) respectively, its Initial Price, for each B1 and B2 Share, plus (ii) the highest of (x) the prorated, until completion of the Liquidation Event, B1 Preferred Dividend and B2 Preferred Dividend accrued respectively and calculated as per articles 6.1.1, 6.1.2 and 6.1.3 above, and (y) an amount representing 35% of the Initial Price.

8.4 After payment of the Series B1 and B2 Liquidation Preference calculated as per article 8.3 above, the holders of B3 Shares shall be paid, for each B3 Share, in property or in cash an amount equal to (i) the B3 Notional Investment Amount, plus (ii) the highest of (x) the prorated, until completion of the Liquidation Event, B3 Preferred Dividend accrued and calculated as per articles 6.2.1 and 6.2.2 above, and (y) an amount representing 35% of the B3 Notional Investment Amount (the «Series B3 Liquidation Preference»).

8.5 Thereafter, for any amount of proceeds exceeding the Series B1 and B2 Liquidation Preference and the Series B3 Liquidation Preference, such amount will be distributed among all shareholders in proportion to the relative number of shares (B Shares and Ordinary Shares) held by each shareholder (treating B Shares as if converted at the then applicable ratio).

Art. 9. Conversion.

9.1 Conversion Procedure

Except as otherwise provided herein, each B Share shall be convertible, at the option of the holder thereof, at any time or from time to time at the office of the Company or any transfer agent for such shares into such number of Ordinary Shares as is determined by dividing € 20.- by the applicable Conversion Price in effect on the date the conversion request is made. The initial Conversion Price shall be € 20.-.

For the avoidance of doubt, nothing in this article 9 shall be construed as modifying the application of article 6 of these Articles to the detriment of the rights of holders of the B Shares thereunder, and, notwithstanding anything in this article 9 to the contrary, no dividends shall be paid on the Ordinary Shares until the conditions set forth in article 6.3 are satisfied.

9.2 Automatic Conversion

The B Shares shall be automatically converted into Ordinary Shares immediately prior to the consummation of an IPO.

Holders of the B Shares so converted shall deliver to the Company at its principal office (or such other office or agency of the Company as the Company may designate by notice in writing to such holders) during its usual business hours, the certificate or certificates for the shares so converted. As promptly as practicable thereafter, the Company shall issue and deliver to such holder a certificate or certificates for the number of Ordinary Shares to which such holder is entitled, together with any cash dividends.

The Board of Directors shall procure that the conversions contemplated in article 9.1 and in this article 9.2 be recorded as soon as possible by a notarial deed to permit any subsequent amendments to the present articles.

9.3 Conversion Price Adjustments

9.3.1 The Conversion Price of the B Shares shall be subject to adjustment from time to time as follows:

(a) If the Company issues or sells any Additional Shares for a consideration per share less than the Conversion Price in effect immediately prior to such issuance, then the Conversion Price in effect immediately prior to each such issuance shall forthwith (except as otherwise provided in this clause 9.3.1) be adjusted downward to the lowest price per share at which such Additional Shares are issued.

(b) No adjustment of the Conversion Price shall be made in an amount less than one euro cent per share, provided that any adjustments that are not required to be made by reason of this sentence shall be carried forward and shall be either taken into account in any subsequent adjustment made prior to, or at the end of, three (3) years from the date of the event giving rise to the adjustment being carried forward. Except to the limited extent provided for in articles 9.3.1 (e)(iii) and 9.3.1(e)(iv), no adjustment of such Conversion Price pursuant to this article 9.3.1 shall have the effect of increasing the Conversion Price above the Conversion Price in effect immediately prior to such adjustment.

(c) In the case of the issuance of Additional Shares for cash, the consideration shall be deemed to be the amount of cash paid therefore before deducting any reasonable discounts, commissions or other expenses allowed, paid or incurred by the Company for any underwriting or otherwise in connection with the issuance and sale thereof.

(d) In the case of the issuance of Additional Shares for a consideration in whole or in part other than cash, the consideration other than cash shall be deemed to be the fair value thereof as determined in good faith by the Board of Directors based upon a valuation report prepared by an independent auditor.

(e) In the case of the issuance of any Ordinary Share Equivalents (as defined in article 9.3.2), the following provisions shall apply for all purposes of this article 9.3.1:

(i) The aggregate maximum number of Ordinary Shares deliverable upon exercise of such (to the extent then exercisable) Ordinary Share Equivalents shall be deemed to have been issued at the time such Ordinary Share Equivalents were issued and for a consideration equal to the consideration (determined in the manner provided in articles 9.3.1(c) and 9.3.1(d)), if any, received by the Company upon the issuance of such Ordinary Share Equivalents plus the minimum exercise price provided in such Ordinary Share Equivalents for the Ordinary Shares covered thereby.

(ii) The aggregate maximum number of Ordinary Shares deliverable upon conversion of or in exchange for any such Ordinary Share Equivalents or upon the exercise of options to purchase or rights to subscribe for such Ordinary Share Equivalents and the subsequent conversion or exchange thereof (assuming the satisfaction of any conditions to convertibility, exchangeability or exerciseability, including, without limitation, the passage of time, but without taking into account potential antidilution adjustments) shall be deemed to have been issued at the time such Ordinary Share Equivalents were issued or such options or rights were issued and for a consideration equal to the consideration, if any, received by the Company for any such Ordinary Share Equivalents and related options or rights (excluding any cash received on account of accrued interest or accrued dividends), plus the minimum additional consideration, if any, to be received by the Company upon the conversion or exchange of such Ordinary Share Equivalents or the exercise of any related options or rights (the consideration in each case to be determined in the manner provided in articles 9.3.1(c) and 9.3.1(d)).

(iii) In the event of any change in the number of Ordinary Shares deliverable by or in the consideration payable to the Company upon exercise of such Ordinary Share Equivalents or upon conversion of or in exchange for such Ordinary Share Equivalents, including, but not limited to, a change resulting from the antidilution provisions thereof, the Conversion Price of the B Shares to the extent in any way affected by or computed using such Ordinary Share Equivalents, shall be recomputed to reflect such change.

(iv) Upon the expiration of any such Ordinary Share Equivalents, the termination of any rights to convert or exchange or the expiration of any options or rights related to such Ordinary Share Equivalents, the Conversion Price of the B Shares to the extent in any way affected by or computed using such Ordinary Share Equivalents or options or rights related to such Ordinary Share Equivalents, shall be recomputed to reflect the issuance of only the number of Ordinary Shares (and convertible or exchangeable Ordinary Share Equivalents that remain in effect) actually issued upon the exercise of such Ordinary Share Equivalents, upon the conversion or exchange of such Ordinary Share Equivalents or upon the exercise of the options or rights related to such Ordinary Share Equivalents.

(v) The number of Ordinary Shares deemed issued and the consideration deemed paid therefor pursuant to article 9.3.1(e) (i) and 9.3.1(e)(ii) shall be appropriately adjusted to reflect any change, termination or expiration of the type described in either article 9.3.1(e)(iii) and 9.3.1(e)(iv).

9.3.2 If (i) the Company should at any time or from time to time effect a split or subdivision of the outstanding Ordinary Shares or determine the holders of Ordinary Shares entitled to receive a dividend or other distribution payable in additional Ordinary Shares or options, rights or other securities (or options or rights to acquire any such other securities) convertible into, exchangeable or exercisable for, or otherwise entitling the holder thereof to subscribe for or receive, directly or indirectly, Additional Shares (the «Ordinary Share Equivalents») without payment of any consideration by such holder for the Additional Shares or the Ordinary Share Equivalents (including the additional Ordinary Shares issuable upon conversion or exercise thereof) or (ii) the number of Ordinary Shares outstanding is decreased by a reverse share split or other combination of the outstanding Ordinary Shares, then respectively, as of the date of such dividend distribution, split or subdivision, or following the date of such reverse share split or other combination, the Conversion Price of the B Shares shall be appropriately (i) decreased so that the number of Ordinary Shares issuable on conversion of each of the B Shares shall be increased in proportion to such increase in the aggregate number of Ordinary Shares outstanding and those issuable with respect to any such Ordinary Share Equivalents (with the number of shares issuable with respect to Ordinary Share Equivalents being determined from time to time as provided in article 9.3.1(e) or (ii) increased so that the number of Ordinary Shares issuable on conversion of each share of such series shall be decreased in proportion to such decrease in outstanding shares, as the case may be.

9.3.3 In the event the Company shall declare a distribution payable in securities of other persons, evidences of indebtedness issued by the Company or other persons, assets (excluding cash dividends) or options or rights not referred to in article 9.3.2, then, in each such case for the purpose of this article 9.3.3, the holders of B Shares shall be entitled to a proportionate share of any such distribution as though they were the holders of the number of Ordinary Shares into which their B Shares are convertible as of the record date fixed for the determination of the holders of Ordinary Shares entitled to receive such distribution.

9.3.4 Prior to the consummation of any Extraordinary Event (other than an Extraordinary Event treated as a Liquidation Event or constituting an IPO), the Company and/or the general meeting of shareholders shall make appropriate provisions (in form and substance satisfactory to the Shareholders of not less than 79% of the issued B1 Shares and B2 Shares, voting together as a single class) to ensure that each of the holders of B Shares shall thereafter have the right to acquire and receive, in lieu of or in addition to (as the case may be) the ordinary shares immediately theretofore acquirable and receivable upon the conversion of such holder's B Shares, such shares of stock, securities or assets as such holder would have received in connection with such Extraordinary Event if such holder had converted its B Shares immediately prior to such Extraordinary Event. In each such case, the Company and/or the general meeting of shareholders shall also make appropriate provisions (in form and substance satisfactory to the Shareholders of not less than 79% of the issued B1 Shares and B2 Shares, voting together as a single class) to ensure that the provisions of this article 9.3.4 shall thereafter be applicable to the B Shares. Neither the Company nor the general meeting of shareholders shall effect any such consolidation, merger or sale, unless prior to the consummation thereof, the successor entity (if other than the Company) resulting from such consolidation or merger or the entity purchasing such assets assumes by written instrument (in form and substance satisfactory to the Shareholders of not less than 79% of the issued B1 Shares and B2 Shares, voting together as a single class), the obligation to deliver to each such holder such shares of stock, securities or assets as, in accordance with the foregoing provisions, such holder may be entitled to acquire. Each holder of B Shares shall have the right to elect the benefits of this article 9.3.4 or, to the extent applicable, the benefits in connection with any such Extraordinary Event.

9.3.5 Neither the Company nor the general meeting of shareholders will, except if approved by the Shareholders of not less than 79% of the issued B1 Shares and B2 Shares, voting together as a single class, by amendment of these articles or through any reorganization, recapitalization, transfer of assets, consolidation, merger, dissolution, issuance or sale of securities or any other voluntary action, avoid or seek to avoid the observance or performance of any of the terms to be observed or performed hereunder by the Company and/or the general meeting of shareholders, but will at all times assist in the carrying out of all the provisions of this article 9 and in the taking of all such action as may be necessary or appropriate in order to prevent impairment of the conversion rights of the holders of B Shares.

9.3.6 No fractional shares shall be issued upon the conversion of any share or shares of the B Shares, and the number of Ordinary Shares to be issued shall be rounded to the nearest whole share (with a half of share being rounded upwards). The number of shares issuable upon such conversion shall be determined on the basis of the total number of B Shares the holder is at the time converting into Ordinary Shares and the number of Ordinary Shares issuable upon such aggregate conversion and shall not be determined on a share-by-share basis with respect to each B Share being converted.

9.3.7 Upon the occurrence of each readjustment of the Conversion Price of B Shares pursuant to this article 9, the Company, at its expense, shall promptly compute such adjustment or readjustment in accordance with the terms hereof and prepare and furnish to each holder of such B Shares a certificate setting forth such adjustment or readjustment and showing in detail the facts upon which such adjustment or readjustment is based. The Company shall, upon the written request at any time of any holder of B Shares, furnish or cause to be furnished to such holder a like certificate setting forth (A) such adjustment and readjustment, (B) the Conversion Price for the B Shares at the time in effect, and (C) the number of Ordinary Shares and the amount, if any, of other property which at the time would be received upon the conversion of a B Share.

9.3.8 If the Company intends to make any dividend (other than a cash dividend) or other distribution to shareholders, or give shareholders any right to subscribe for, purchase or otherwise acquire any shares of stock of any class or any other securities or property, or any other right, the Company shall mail to each holder of B Shares, at least twenty (20) days prior to taking of such action, a notice specifying the date on which such action is to be taken and the amount and character of such dividend, distribution or right.

9.3.9 An event not specified in this article 9 occurs that has substantially the same economic effect on the B Shares as those specifically enumerated, then this article 9 shall be construed liberally, mutatis mutandis, in order to give the B Shares the intended benefit of the protections provided under this article 9.

9.4 The shareholders of the Company acknowledge that the conversion of B Shares into Ordinary Shares has been defined from the outset by the present articles and that the conversion does not entail a change of the rights to the converted class of shares pursuant to Article 68 of the Law.

Art. 10. Issuance of new shares and securities, Preferential subscription rights.

10.1 The Company shall only issue (a) new shares or any subordinated debt securities, (b) any rights, options, or warrants to purchase or subscribe said shares or debt securities, (c) securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into, exercisable, exchangeable, or (d) carrying rights to subscribe for any such shares or debt securities (the «New Securities»), in accordance with the following terms:

10.1.1 The Company shall not issue any New Securities unless it first delivers to each holder of B Shares (each such Person being referred to in this article as a «Subscriber») a written notice (the «Notice of Proposed Issuance») specifying the type and total number of such New Securities that the Company then intends to issue (the «Offered New Securities»), all of the terms, including the price upon which the Company proposes to issue the Offered New Securities and stating that the Subscribers shall have the right to subscribe for the Offered New Securities in the manner specified in this article for the same price per Offered New Security and in accordance with the same terms and conditions specified in such Notice of Proposed Issuance.

10.1.2 During the fifteen (15) consecutive-day period commencing on the date the Company delivers to all of the Subscribers the Notice of Proposed Issuance (the «Exercise Period»), the Subscribers shall have the option to subscribe for a portion of the Offered New Securities at the same price per Offered New Security and upon the same terms and conditions specified in the Notice of Proposed Issuance. Each Subscriber electing to subscribe for Offered New Securities must give written notice of its election to the Company prior to the expiration of the Exercise Period.

10.1.3 Each Subscriber shall have the right to subscribe to that portion of the Offered New Securities which equals the proportion that the total number of ordinary shares issued or to be issued or to be issued by conversion of the outstanding B1, B2 and B3 Shares (the Conversion Price being calculated in accordance with article 9 as if the Ordinary Shares were to be issued at the date of the Notice of Proposed Issuance) held by such Shareholder bears to the total number of ordinary shares issued or to be issued or to be issued by conversion of the outstanding B1, B2 and B3 Shares (the Conversion Price being calculated in accordance with article 9 as if the Ordinary Shares were to be issued at the date of the Notice of Proposed Issuance).

10.1.4 If the Offered New Securities have not been subscribed for by the Subscribers pursuant to paragraphs 10.1.1 to 10.1.3 of this article within thirty (30) days after expiration of the Exercise Period, then the Company shall have the right, until the expiration of one-hundred eighty (180) consecutive days commencing on the first day immediately following the expiration of the Exercise Period, to issue the Offered New Securities at not less than, and on terms no more favorable to the subscribers thereof than the price and terms specified in the Notice of Proposed Issuance. If for any reason the Offered New Securities are not issued within such period and at such price and on such terms, the right to issue in accordance with the Notice of Proposed Issuance shall expire and the provisions of this article shall continue to be applicable to the Offered New Securities.

Title III. Management

Art. 11. Make-up of Board of Directors. The general meeting of shareholders of the Company will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Director, it being understood that the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Directors includes the right to propose the dismissal or suspension of the Director.

The Company is managed by a Board of Directors composed of at least five (5) members, either shareholders or not, of whom two (2) shall be «B1» directors elected from candidates proposed by the holders of B1 Shares, two (2) shall be «B2» directors elected from candidates proposed by the holders of B2 Shares and one (1) shall be a «Company» director, who shall act as a managing director of the Company, elected from the candidates jointly proposed by the holders of B1 Shares and holders of B2 Shares.

The members of the Board of Directors shall be appointed for a period not to exceed six years, and they shall hold their office until their successors are elected. The members of the Board of Directors may be re-elected.

Upon any vacancy on the Board of Directors, whether by resignation or otherwise, the replacement director shall be a «B1», «B2» or «Company» director, depending on the nature of the vacating director.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors.

12.1 The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

12.2 The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires, each time two directors so request and at least once every three months.

12.3 Board meetings are validly held if, upon first convening, at least three (3) board members (including necessarily the two (2) B2 Directors, unless they have expressly waived their right to be present or to participate) are present or participating as described in article 12.5 and resolutions are validly taken by vote of a majority of the board members present or participating as described in article 12.5.

12.4 Should the conditions of article 12.3 not be met, then the majority of directors actually present or participating in the first convened Board meeting may agree to convene a second board meeting (a «second board meeting»). Such second board meeting shall be convened by way of a facsimile notice sent to each director (with a copy to a designee of the B2 Directors). The transmission of such facsimile notice (as opposed to the receipt thereof) shall be deemed proper and due notice of the second board meeting. The second board meeting shall be deemed validly held if any three (3) board members are present or participating as described in article 12.5 and resolutions are validly taken by vote of a majority of the board members present or participating as described in article 12.5; provided, that such second board meeting shall not take place fewer than seventy two (72) hours after the date on which the second convening notice was sent by facsimile to the board members, unless such seventy two (72) hour period is unanimously waived by all of the directors and, provided further, that such second board meeting shall follow an agenda identical to that proposed for the first convened board meeting, unless such requirement is unanimously waived by all of the directors.

12.5 Any and all directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A written decision, signed by all members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors that was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 13. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. Representation of the company. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 and provided further that such action has been approved by the Board of Directors in accordance with article 12.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 15. Specific delegations. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also delegate the management of specific affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 16. Indemnifications of the directors. The Company shall, to the largest extent permitted by Luxembourg law, indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against any expenses (including legal fees, travel expenses, etc.) reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title IV. Supervision

Art. 17. Statutory auditors. One or several statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders that will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years, supervise the Company.

Title V. General meeting

Art. 18. Holding of the Annual General Meeting. The annual meeting of the shareholders will be held at the place specified in the convening notices on the fifteenth of April at 10:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Shareholders consent, Restricted actions. In addition to the provisions of article 68 of the Law, the Company and its shareholders hereby covenant and agree that the affirmative vote of the Shareholders of not less than 79% of the issued B1 Shares and B2 Shares, voting together as a single class (separately from other shareholders) in person or by proxy, at an annual or special meeting of shareholders called for the purpose, shall be necessary to authorize the Company or any subsidiary of the Company or any stockholder's representative on the Board of Directors to take or approve any of the following actions (herein, each a «Restricted Action»):

19.1 authorize or issue any equity that shall rank senior or pari passu in liquidation preference or dividends to the B Shares;

19.2 increase the aggregate authorized number of Shares or any other category of shares issued by the Company, or increase the aggregate authorized number of shares of the Subsidiary;

19.3 repurchase or redeem any securities, including any Stock;

19.4 merge, consolidate or sell all or substantially all of the Company's assets or the assets of its Subsidiary;

19.5 alter or change materially or adversely, the rights and preferences of B Shares;

19.6 amend any of the Companies' articles of association;

19.7 liquidate or dissolve the Company or its Subsidiary;

19.8 engage in any other business that is different from the business currently engaged in by the Company or its Subsidiary;

19.9 engage in any transaction with any affiliate or officer, director or stockholder (or their relatives), other than in the ordinary course of business and at arms-length;

19.10 pay a dividend by any of the Company or its Subsidiary;

19.11 increase the authorized number of members of the Board of Directors or Subsidiary's board of directors;

19.12 grant future registration rights senior to those granted to the holders of Series B Preferred Shares;

19.13 adopt or increase any stock plan; and

19.14 appoint the statutory auditors of the Company and its subsidiaries.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been utilized. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of a general meeting of the shareholders in accordance with the provisions of the articles.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Subject to the provisions of article 19, the Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. Dispute resolution

Art. 23. All disputes arising out of or in connection with these articles shall be finally settled under the Rules of Arbitration (the «Rules») of the International Chamber of Commerce (ICC) in effect at the time such claim is submitted to arbitration. The dispute shall be finally settled by a panel of three arbitrators appointed in accordance with the Rules («Arbitral Tribunal»). The place of arbitration will be Paris. The language used in any arbitration will be English. The Arbitral Tribunal shall make its final award within the time limit provided for in the Rules. However, and where the Arbitral Tribunal considers it in the interests of justice to do so, the Arbitral Tribunal may extend the date for the making of the final award by six (6) months.

Title IX. General provision

Art. 24. All matters not governed by these articles are to be construed in accordance with the Law.

Definition section

Additional Shares shall mean any Ordinary Shares issued (or deemed to have been issued pursuant to article 9.3.1) by the Company other than:

(A) Ordinary Shares issued upon conversion of the B1, B2 or B3 Shares;

(B) Ordinary Shares issued in connection with an acquisition, joint venture, loan or leasing transaction, partnering arrangement or other business combination by the Company, approved by the unanimous vote of the Board of Directors;

(C) Ordinary Shares issued as a dividend or distribution on the B1, B2 or B3 Shares; or

(D) B3 Shares already authorised at the date hereof and to be issued pursuant to article 5.3, respectively.

Affiliate with respect to any Person shall mean any person or entity that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, or is Controlled by, or is under common Control with, such Person.

Applicable Law shall mean means any act, or statute or the equivalent in any jurisdiction in Luxembourg, Greece or any relevant jurisdiction in which the Company or any subsidiary is incorporated or operates and any statutory instrument, rule, order, regulation, notice, direction, by-law, permission, plan or other requirement of having the force of law deriving validity from any such Act of Parliament, statute or equivalent, including any European directives or regulations and any rules, regulations, orders, by-laws, codes of practice or other requirements of any other local authority or of any utility authority having jurisdiction in relation to the Company or any subsidiary.

Articles shall mean the present articles of Association as amended from time to time.

B Shares shall mean, collectively, B1, B2 and B3 Shares.

B1 Shares shall have the meaning as in article 5.1.

B2 Shares shall have the meaning as in article 5.1.

B3 Shares shall have the meaning as in article 5.3.

B1 and B2 Preferred Dividend shall have the meaning as in article 6.1.1.

Board of Directors shall mean the board of directors of the Company.

Control (including the terms Controlled by and under common Control with) means possession, directly or indirectly, individually or jointly (including all those cases where control is exercised through a cooperation, a consortium, a joint venture or other similar arrangements), of the power to direct the management or policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; a Person would be considered to possess such power if, with respect to a company: (i) it owns directly or indirectly a number of shares which gives it a majority (relative or absolute) of the voting rights in the shareholders' meetings of such company; (ii) it has at its disposal the majority (relative

or absolute) of the voting rights in such company through an agreement with other shareholders of that company; or (iii) it in fact directs, through the voting rights at its disposal, the decisions of the shareholders' meeting of that company.

Conversion Price shall have the meaning as in article 9.

Exercise Period shall have the meaning as in article 10.1.2.

Extraordinary Event means the occurrence or consummation of a transaction or series of related transactions (which are neither a Liquidation Event or an IPO) resulting in: (i) the acquisition of the Company by another entity by means of a merger, consolidation, or other transaction as a result of which Shareholders immediately prior to such acquisition possess a minority of the voting power of the acquiring entity immediately following such acquisition; or (ii) the consummation of a registered public offering of ordinary shares or other equity interests of the Company other than the IPO.

Immediate Family Member means, with respect to any individual, the spouse, children and grandchildren of such individual.

IPO means an underwritten public offering of Ordinary Shares of the Company on a regulated market (such as defined by the European Union or such as NASDAQ) with (i) market equity value of any of the Companies of not less than EUR 100 million, and (ii) at a price per Ordinary Share of not less than three (3) times the Initial Price (subject to adjustments for stock splits, dividends or recapitalizations).

Initial Price shall mean the Initial B1 Price or the Initial B2 Price, as the case may be.

Law shall mean the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as subsequently amended.

Liquidation Event shall have the meaning as in article 8.1.

New Securities shall have the meaning as in article 10.1.

Notice of Proposed Issuance shall have the meaning as in article 10.1.1.

Offered New Securities shall have the meaning as in article 10.1.1.

Ordinary Shares shall have the meaning as in article 5.1.

Ordinary Shares Equivalents shall have the meaning as in article 9.3.2.

Permitted Transfer means (a) a Transfer of Stock by a Shareholder to an Affiliate of such Shareholder; (b) a Transfer of Stock to the Immediate Family Members of a Shareholder or to trusts for the benefit of the transferring Shareholder or Immediate Family Members of the Shareholder, provided that (i) such Stock may not be further transferred from such trust (unless pursuant to another Permitted Transfer hereunder), (ii) such transferring Shareholder retains 100% voting control of such Stock, (iii) the rules applying to such trust are communicated to the Company beforehand and (iv) at no time shall Transfers to Immediate Family Members pursuant to this clause (b) result in more than five (5) additional individuals becoming Shareholders; (c) in the case of any Shareholder which is a partnership, a Transfer of Stock to any partner of such partnership, in the case of any Shareholder which is a limited liability company, a Transfer of Stock to any member of such limited liability company and in the case of any Shareholder which is a company, a Transfer of Stock to any Shareholder of such company; or (d) a Transfer of Stock by BNP PARIBAS INTERNATIONAL BV to any fund which has ETMF PARTNERS as its general partner.

Person shall mean any individual, company, partnership, limited liability company, joint venture, trust, unincorporated organization, other form of business or legal entity or any court, tribunal, arbitrator, authority, agency, commission, official or other instrumentality of the United States, any foreign jurisdiction, the European Community or any political subdivision or agency of any of the foregoing.

Shareholder shall mean the holders from time to time of Stock.

Stock shall mean (A) any Ordinary Shares (including any Ordinary Shares received upon conversion of the Series B1, B2 or B3 Preferred Shares) (B) any Series B1, B2 or B3 Preferred Shares, (C) any other securities received in respect of the securities described in clauses (A) and (B), whether pursuant to an exchange, dividend, conversion, recapitalization, stock split or otherwise, and (D) any other equity security issued or to be issued by the Company, in each case as to any of the foregoing whether now owned or hereafter acquired by any Shareholder.

Subscriber shall have the meaning as in article 10.1.1.

Subsidiary shall mean the Company's subsidiary, NET ONE S.A., a Greek law company.

Transfer shall mean the conveyance, sale, lease, assignment, granting of any lien on or other transfer or disposition of any Stock or other equity securities of the Company (or any legal or beneficial interest therein). The terms «Transfer» and «Transferred» when used as verbs shall have correlative meanings.

Prevailing version - Version prépondérante

The present articles of Association are worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivie d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

The Shareholders acknowledge, for the avoidance of doubt, that the amount of the share capital included in the draft articles of association hereby approved is the amount resulting from all the subsequent share capital increases to be decided at this extraordinary general meeting of shareholders. They are consequently adopted by the shareholders subject

to the fulfillment of the condition precedent consisting in the approval of the share capital increases contemplated under the points 8 and 9 of the agenda.

Eighth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred five thousand ninety euros (EUR 1,205,090.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of two hundred and seventy thousand euros (EUR 270,000.-) to one million four hundred seventy five thousand ninety euros (EUR 1,475,090.-), by the creation and issue of six hundred two thousand five hundred forty five (602,545) Series B1 Preferred Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each (the «New B1 Shares») and a share issue premium of eighteen euros (EUR 18.-) per each of the New B1 Shares, in consideration of the contribution in kind of eleven million six hundred twenty five thousand eight hundred and ninety two euros (EUR 11,625,892.-) of bridge notes (plus four hundred twenty five thousand and eight euros (EUR 425,008.-) of associated earned interest) issued by the Company (the notes, together with the associated earned interest, the «B1 Contributed Notes»), including the amount of ten million eight hundred forty five thousand eight hundred and ten euros (EUR 10,845,810.-) representing the aggregate amount of the share issue premiums.

Subscription and Payment

SCIENS CAPITAL PARTNERS, L.P., SCIENS GUERNSEY CAPITAL PARTNERS L.P. and SCIENS STRUCTURED DEBT II HOLDINGS LLC, six hundred two thousand five hundred forty five (602,545) New B1 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-);

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal;

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of six hundred two thousand five hundred forty five (602,545) New B1 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, for a total amount of twelve million fifty thousand nine hundred euros (EUR 12,050,900.-) and have fully paid up by contribution of the B1 Contributed Notes.

The existence and the value of the Contributed Notes is evidenced in a report established by Jean-Bernard Zeimet, having its registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, on 6 July 2006, concluding as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the B1 and B2 shares to be issued, together with a share premium.»

All powers are conferred to the board of directors of the Company or to SGG (and in particular to Ms Antonella Graziano and Ms Chantal Mathu, as employees of SGG) in order to implement the necessary amendments and in particular, to carry out the registrations in the shareholders' registry of the Company.

Ninth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred seventy nine thousand euros (EUR 979,000.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of one million four hundred seventy five thousand ninety euros (EUR 1,475,090.-) to two million four hundred fifty four thousand ninety euros (EUR 2,454,090.-), by the creation and issue of four hundred and eight nine thousand five hundred (489,500) Series B2 Preferred Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each (the «New B2 Shares») and a share issue premium of eighteen euros (EUR 18.-) per each of the New B2 Shares, in consideration of the contribution in cash of eight million five hundred sixty seven thousand and sixty euros (EUR 8,567,060.-) and of the contribution in kind of one million two hundred twenty two thousand nine hundred and forty euros (EUR 1,222,940.-) of bridge notes issued by the Company (the «B2 Contributed Notes»), including the amount of eight million eight hundred and eleven thousand euros (EUR 8,811,000.-) representing the aggregate amount of the share issue premiums.

Subscription and Payment

1. BNP PARIBAS INTERNATIONAL BV, four hundred thousand (400,000) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of four hundred thousand (400,000) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share, for a total amount of eight million euros (EUR 8,000,000.-), which has been fully paid up by contribution in cash and is currently at the disposal of the Company, as is shown to the undersigned notary who specifically acknowledges it.

2. NET ONE CO-INVESTMENT L.P., thirteen thousand five hundred seventeen (13,517) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share.

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of thirteen thousand five hundred seventeen (13,517) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share,

for a total amount of two hundred seventy thousand three hundred forty euros (EUR 270,340.-), which has been fully paid up by contribution in cash and is currently at the disposal of the Company, as is shown to the undersigned notary who specifically acknowledges it.

3. SCIENS STRUCTURED DEBT II HOLDINGS LLC, three hundred thirty six (336) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18) per New B2 Share.

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of three hundred thirty six (336) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share, for a total amount of six thousand seven hundred and twenty euros (EUR 6,720.-), which has been fully paid up by contribution in cash and is currently at the disposal of the Company, as is shown to the undersigned notary who specifically acknowledges it.

4. SCIENS STRUCTURED DEBT II HOLDINGS LLC, sixty one thousand one hundred and forty seven (61,147) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-);

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of sixty one thousand one hundred and forty seven (61,147) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) for a total amount of one million two hundred and twenty two thousand nine hundred and forty euros (EUR 1,222,940.-) and have fully paid up by contribution of the B2 Contributed Notes.

The existence and the value of the Contributed Notes is evidenced in a report established by Jean-Bernard Zeimet, having its registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, on 6 July 2006, concluding as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the B1 and B2 shares to be issued, together with a share premium.»

5. Mr Rogier Minderhout, seven thousand five hundred (7,500) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of seven thousand five hundred (7,500) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share, for a total amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-), which has been fully paid up by contribution in cash and is currently at the disposal of the Company, as is shown to the undersigned notary who specifically acknowledges it.

6. Dr Alexander Arauner, seven hundred fifty (750) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of seven hundred fifty (750) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share, for a total amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-), which has been fully paid up by contribution in cash and is currently at the disposal of the Company, as is shown to the undersigned notary who specifically acknowledges it.

7. Mr Endre Brask Gronmyr, five hundred (500) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of five hundred (500) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share, for a total amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-), which has been fully paid up by contribution in cash and is currently at the disposal of the Company, as is shown to the undersigned notary who specifically acknowledges it.

8. Dr Daniel Rutz, seven hundred and fifty (750) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of seven hundred and fifty (750) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share, for a total amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-), which has been fully paid up by contribution in cash and is currently at the disposal of the Company, as is shown to the undersigned notary who specifically acknowledges it.

9. Mr Stefanos Fotiadis, five thousand (5,000) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share

Here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy established under private seal.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, to the ownership of five thousand (5,000) New B2 Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) and a share premium of eighteen euros (EUR 18.-) per New B2 Share, for a total amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-), which has been fully paid up by contribution in cash and is currently at the disposal of the Company, as is shown to the undersigned notary who specifically acknowledges it.

All powers are conferred to the board of directors of the Company or to SGG (and in particular to Ms Antonella Graziano and Ms Chantal Mathu, as employees of SGG) in order to implement the necessary amendments and in particular, to carry out the registrations in the shareholders' registry of the Company.

Tenth resolution

The existing shareholders of the Company resolve to waive their preferential subscription rights in respect of the issuance of the newly issued shares.

Eleventh resolution

The general meeting of the Shareholders decides to appoint Mr Jean-Jacques Bertrand as director of the Company, with professional address C/O BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY 32, bld Haussmann 75009 Paris, France, so that following this appointment the board of directors will be composed as follows:

- Mr John Rigas, Chairman and CEO of SCIENS CAPITAL, 667 Madison Avenue, New York, NY 10021, USA,
- Mr Chris Meyering, Director - Regulatory and Legal of SCIENS CAPITAL, 667 Madison Avenue, New York, NY 10021, USA,
- Mr Jean-Jacques Bertrand, with professional address C/O BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY 32, bld Haussmann 75009 Paris, France,
- Mr Angelos Souriadakis, Partner at YLIOS MANAGEMENT CONSULTING, residing at 38, rue Vauthier, 92774 Boulogne Billancourt Cedex, France and
- Mr Stefanos Fotiadis, Managing Director of NET ONE, S.A., residing at K. Vamali 4, 14671 N Erythrea, Athens, Greece.

Twelfth resolution

The Shareholders decide to approve the 2006 stock option plan, as has been submitted to them and as attached to the present minutes.

Expenses

The legal notarial fees, registration duty, trade register fees, publication fees in the Memorial C, and all general expenses which shall be borne by the company as a result of the notary's intervention, estimated approximately according to the special nature of the deed and the especially duties performed and to be carried out, are approximately two hundred and twenty eight thousand euros (EUR 228,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept juillet

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NET ONE S. A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.106.

La Société a été constituée par acte du 25 juillet 2000 par devant Maître Paul Frieders, à la place du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 décembre 2000, page 43095.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariette Siebenaler, employée privée à Mersch

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés (les «Actionnaires») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire resteront ci-annexées pour être enregistrées avec les minutes.

II. Toutes les actions tant nominatives, cette assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires le 7 juillet 2006.

III. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les soixante-douze mille huit cents (72.800) actions ordinaires et quarante-cinq mille deux cent quatre-vingts (45.280) actions privilégiées et convertibles de catégorie A actuellement émises, soixante et onze mille six cent trente-huit (71.638) actions ordinaires et toutes les actions privilégiées et convertibles de catégorie A sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de convertir la totalité du capital social de la Société des Dollars américains en Euros afin de convertir le capital social actuel de cent quarante sept mille six cents Dollars américains (USD 147.600,-) en cent vingt-quatre mille six cent soixante cinq Euros et quatre vingt onze centimes (EUR 124.665,91) au taux de change d'1,- USD pour 0,84462 EUR, de telle sorte que la totalité du capital social de la Société est représenté par soixante douze mille huit cents (72.800) actions ordinaires et quarante cinq mille deux cent quatre vingt (45.280) actions convertibles de préférence A ayant une valeur nominale de EUR 1,055775 chacune.

2. Décision de convertir les quarante cinq mille deux cent quatre vingt (45.280) actions préférentielles convertibles de série A existantes ayant une valeur nominale de EUR 1,055775 chacune au ratio d'échange de 2,147593 en quatre vingt dix sept mille deux cent quarante trois (97,243) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,055775 chacune, résultant en un total de cent soixante dix mille quarante trois (170.043) actions ordinaires.

3. Décision d'augmenter la valeur nominale actuelle de chacune des cent soixante dix mille quarante trois (170.043) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à deux Euros (EUR 2,-), en réduisant le nombre d'actions ordinaires en conséquence et en allouant un Euro et quatre vingt onze centimes (EUR 1,91) à un compte de prime d'émission, de sorte que le capital social total de la Société est de cent vingt-quatre mille six cent soixante quatre Euros (EUR 124.664,-) représenté par soixante deux mille trois cent trente deux (62.332) actions ordinaires.

4. Décision d'augmenter le capital social d'un montant de cent quarante cinq mille trois cent trente six Euros (EUR 145.336,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille six cent soixante quatre Euros (EUR 124.664,-) à deux cent soixante dix mille Euros (EUR 270.000,-) par l'émission de soixante douze mille six cent soixante huit (72.668) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) par action, par l'incorporation des réserves disponibles.

5. Décision d'introduire une clause de capital autorisé dans les Statuts de la Société selon laquelle le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions B2 supplémentaires en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans les Statuts de la Société; et décision d'approuver le rapport sur la renonciation aux droits préférentiels de souscription préparé par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale;

6. Décision d'introduire une clause de capital autorisé dans les Statuts de la Société par laquelle le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions B3 supplémentaires en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans les Statuts de la Société; et décision d'approuver le rapport sur la renonciation aux droits préférentiels de souscription préparé par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale;

7. Décision de modifier et de réécrire les Statuts de la Société.

8. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent cinq mille quatre vingt dix Euros (EUR 1.205.090,-), afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante dix mille Euros (EUR 270.000,-) à un million quatre cent soixante quinze mille quatre vingt dix Euros (EUR 1.475.090,-), par la création et l'émission de six cent deux mille cinq cent quarante cinq (602.545) Actions Préférentielles de Série B1 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune (les «Nouvelles Actions B1»), et une prime d'émission de dix huit euros (EUR 18,-) pour chaque Nouvelle Action B1, en contrepartie de l'apport en nature de onze millions six cent vingt cinq mille huit cent quatre vingt douze Euros (EUR 11.625.892,-) obligations (plus quatre cent vingt cinq mille et huit Euros (EUR 425.008,-) d'intérêts créditeurs) émises par la Société (les obligations, ensemble avec les intérêts créditeurs, les «Créances Apportées B1»), y compris la somme de dix millions huit cent quarante cinq mille huit cent dix Euros (EUR 10.845.810,-) représentant la somme totale des primes d'émissions.

9. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante dix neuf mille Euros (EUR 979.000,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent soixante quinze mille quatre vingt dix Euros (EUR 1.475.090,-), à deux millions quatre cent cinquante quatre mille quatre vingt dix Euros (EUR 2.454.090,-), par la création et l'émission de quatre cent quatre vingt neuf mille cinq cents (489.500) Actions Préférentielles de Série B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune (les «Nouvelles Actions B2») et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, en contrepartie de l'apport en numéraire de huit millions cinq cent soixante sept mille soixante Euros (EUR 8.567.060,-) et de l'apport en nature de un million deux cent vingt deux mille neuf cent quarante Euros (EUR 1.222.940,-) obligations émises par la Société (les «Créances Apportées B2») incluant le montant de huit millions huit cent onze mille Euros (EUR 8.811.000,-) représentant le montant total des primes d'émission.

10. Décision de renoncer aux droits préférentiels de souscription en ce qui concerne l'émission des nouvelles actions.

11. Nomination de Mr Jean-Jacques Bertrand en tant qu'administrateur de la Société avec adresse professionnelle C/ O BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY 32, bld Haussmann 75009 Paris, France, et suite à cette nomination le conseil d'administration sera composé comme suit:

- Mr John Rigas, Président du conseil et Président-Directeur-Général de SCIENS CAPITAL, 667 Madison Avenue, New York, NY 10021, USA,

- Mr Chris Meyering, Administrateur - «Regulatory and Legal» de SCIENS CAPITAL, 667 Madison Avenue, New York, NY 10021, USA,

- Mr Jean-Jacques Bertrand, avec adresse professionnelle C/O BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY 32, bld Haussmann 75009 Paris, France,

- Mr Angelos Souriadakis, Associé à YLIOS MANAGEMENT CONSULTING, résidant à 38, rue Vautier, 92774 Boulogne Billancourt Cedex, France

- Mr Stefanos Fotiadis, Administrateur Gérant de NET ONE S.A., résidant à K. Varnali 4, 14671 N Erythrea, Athens, Grèce.

12. Approbation du plan de stock option 2006.

13. Divers.

IV. Après délibérations requises et prudentes, les. résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de convertir la totalité du capital social de la Société des Dollars américains en Euros afin de convertir le capital social actuel de cent quarante sept mille six cents Dollars américains (USD 147.600,-) en cent vingt-quatre mille six cent soixante cinq Euros et quatre vingt onze centimes (EUR 124.665,91) au taux de change d'1,- USD pour 0,84462 EUR, de telle sorte que la totalité du capital social de la Société est représenté par soixante douze mille huit cents (72.800) actions ordinaires et quarante cinq mille deux cent quatre vingt (45.280) actions convertibles de préférence A ayant une valeur nominale de EUR 1,055775 chacune.

L'assemblée générale des Actionnaires décide de modifier et réécrire le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société en conséquence.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de convertir les quarante cinq mille deux cent quatre vingt (45.280) actions préférentielles convertibles de série A existantes ayant une valeur nominale de EUR 1,055775 chacune au ratio d'échange de 2,147593 en quatre vingt dix sept mille deux cent quarante trois (97.243) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,055775 chacune, résultant en un total de cent soixante dix mille quarante trois (170.043) actions ordinaires.

Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société ou aux SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg («SGG») (et en particulier à Madame Antonella Graziano et Madame Chantai Mathu, comme employées du SGG) dans le but de procéder à l'échange des actions convertibles préférentielles de classes A existantes en actions ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'augmenter la valeur nominale actuelle de chacune des cent soixante dix mille quarante trois (170.043) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à deux Euros (EUR 2,-), en réduisant le nombre d'actions ordinaires en conséquence et en allouant un Euro et quatre vingt onze centimes (EUR 1,91) à un compte de prime d'émission, de sorte que le capital social total de la Société est de cent vingt-quatre mille six cent soixante quatre Euros (EUR 124.664,-) représenté par soixante deux mille trois cent trente deux (62.332) actions ordinaires.

L'assemblée générale des Actionnaires décide de modifier et réécrire l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société en conséquence.

Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société ou aux SGG (et en particulier à Madame Antonella Graziano et Madame Chantai Mathu, comme employées des SGG) dans le but de réaliser les modifications nécessaires dans la tenue des comptes et de procéder à l'élimination des actions et leur échange avec les nouvelles actions en proportion avec l'actionnariat existant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent quarante cinq mille trois cent trente six Euros (EUR 145.336,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille six cent soixante quatre Euros (EUR 124.664,-) à deux cent soixante dix mille Euros (EUR 270.000,-) par l'émission de soixante douze mille six cent soixante huit (72.668) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) par action, par l'incorporation des réserves disponibles.

La preuve de l'existence de réserves disponibles a été produite devant le notaire instrumentant par un bilan montrant de tels montants, leur allocation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

En conséquence, l'assemblée générale des Actionnaires décide de modifier et réécrire l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société.

Toutes les nouvelles actions seront librement allouées aux associés en proportion de leur actionnariat existant.

Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société ou aux SGG (et en particulier à Madame Antonella Graziano et Madame Chantai Mathu, comme employées des SGG) dans le but de réaliser les modifications nécessaires et en particulier, d'effectuer les enregistrements nécessaires dans le registre des actionnaires de la Société.

Cinquième résolution

Décision d'introduire une clause de capital autorisé dans les Statuts de la Société selon laquelle le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions B2 supplémentaires en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans les Statuts de la Société; et décision d'approuver le rapport sur la renonciation aux droits préférentiels de souscription préparé par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale;

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'introduire une clause de capital autorisé dans les Statuts de la Société selon laquelle le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions B2 supplémentaires en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans les Statuts de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires décide de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société en conséquence.

L'assemblée générale des Actionnaires approuve le rapport sur la renonciation aux droits préférentiels de souscription préparé par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés telle qu'amendée.

Sixième résolution

Décision d'introduire une clause de capital autorisé dans les Statuts de la Société par laquelle le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions B3 supplémentaires en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans les Statuts de la Société; et décision d'approuver le rapport sur la renonciation aux droits préférentiels de souscription préparé par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale;

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'introduire une clause de capital autorisé dans les Statuts de la Société par laquelle le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions B3 supplémentaires en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans les Statuts de la Société.

En conséquence, l'assemblée générale des Actionnaires décide de modifier et réécrire l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des Statuts de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires approuve le rapport sur la renonciation aux droits préférentiels de souscription préparé par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés telle qu'amendée.

Septième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de modifier et de réécrire les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NET ONE S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 11 pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré avoir été transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

2.4 Une telle décision ne devra cependant avoir aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

4.3 La Société peut poursuivre une activité industrielle et maintenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

4.4 La Société pourra emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres ou encore apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («affiliates»).

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 2.454.090,- représenté tel que suit:

- 135.000 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- chacune, entièrement libérées (les «Actions Ordinaires»);
- 602.545 actions préférentielles de série B1 ayant une valeur nominale de EUR 2,- chacune, entièrement libérées (les «Actions B1»);
- 489.500 actions préférentielles de série B2 ayant une valeur nominale de EUR 2,- chacune, entièrement libérées (les «Actions B2») et ensemble avec les Actions B1, les Actions B2, les Actions Ordinaires, les «Actions»)

En plus du capital émis, la Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 926.694,- (susceptible d'ajustement suivant l'article 9 des présents statuts), pouvant être émis par le Conseil d'Administration en application des articles 5.3 et 5.4 des présents statuts.

5.2 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 Dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 5.1, le capital social peut être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 405.694,- (représentant 202.847 actions préférentielles de série B3 ayant une valeur nominale de EUR 2,- chacune (les «Actions B3»)) à l'initiative du Conseil d'Administration, sans prime d'émission, conformément aux conditions exposées ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles Actions B3 en cas d'exercice des options pour les Actions B3 accordées par le Conseil d'Administration, étant entendu que:

5.3.1 L'autorisation expirera cinq ans après la publication des résolutions des actionnaires datées du 17 juillet 2006, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires;

5.3.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les nouvelles Actions B3 en une ou plusieurs fois suivant l'exercice des options par leurs bénéficiaires; et

5.3.3 Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire les nouvelles Actions B3 créées en application de cet article 5.3.

5.4 Dans les limites du capital autorisé établi à l'article 5.1, le capital peut être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 521.000,- (représentant 260.500 Actions B2 supplémentaires) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec une prime d'émission de EUR 18,-, conformément aux conditions exposées ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions B2, étant entendu que:

5.4.1 L'autorisation expirera cinq ans après la publication des résolutions des actionnaires datées du 17 juillet 2006, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires;

5.4.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les nouvelles Actions B2 en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre;

5.4.3 Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire les nouvelles Actions Ordinaires créées en application de cet article 5.3.3; et

5.4.4 La prime d'émission payée sur les Actions B2 rachetables doit être affectée exclusivement et proportionnellement sur toutes les Actions B2 en émission.

5.5 De Nouvelles Actions Ordinaires avec un capital total pouvant aller jusqu'à EUR 3.110.784,- peuvent être créées et émises, avec ou sans prime d'émission, à l'initiative du Conseil d'Administration, conformément aux conditions exposées ci-dessous par la conversion des Actions B émises, étant entendu que:

5.5.1 L'autorisation expirera cinq ans après la publication des résolutions des actionnaires datées du 17 juillet 2006, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires;

5.5.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les nouvelles Actions Ordinaires en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre; et

5.5.3 Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire les nouvelles Actions Ordinaires créées en application de cet article 5.5.

5.6 Chaque fois que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) doivent avoir des actions autorisées émises, cet article devra être modifié de manière à refléter le résultat d'une telle émission et la modification devra être constatée par acte notarié à la requête du Conseil d'Administration ou de son/ses délégué(s).

5.7 Les Actions peuvent être créées au choix du propriétaire dans des certificats représentant des actions uniques ou dans des certificats représentant deux actions ou plus.

5.8 Les actions doivent être créées et maintenues en tant qu'actions nominatives.

5.9 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. Les actions de la Société sont stipulées «rachetables» conformément à l'Article 49-8 de la Loi. Elles seront rachetables par le Conseil d'Administration conformément aux termes et conditions de l'Article 7.1. Le rachat par la Société de ses propres actions peut seulement intervenir par l'utilisation des sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 paragraphe (1) de la Loi.

Art. 6. Dividendes préférentiels.

6.1 Dividendes préférentiels des Actions B1 et B2

6.1.1 Chaque Action B1 fera courir un dividende cumulatif et composé (le «Dividende Préférentiel B1») égal à 15% par an de EUR 20,- par action («le Prix Initial B1»).

6.1.2 Chaque Action B2 fera courir un dividende cumulatif et composé (le «Dividende Préférentiel B2») égal à 15% par an de EUR 20,- par action («le Prix Initial B2»). Le Prix Initial B1 et le Prix Initial B2 seront ci après désignés comme le «Prix Initial».

6.1.3 Les montants totaux de chaque Dividende Préférentiel B1 et Dividende Préférentiel B2 payé sur chaque Action B1 et Action B2 devront au moins, respectivement, être égaux à un montant représentant 35% du Prix Initial B1 et du Prix Initial B2, avant qu'un dividende ne soit payé sur les Actions B3 ou qu'un dividende ne soit payé sur les Actions Ordinaires conformément à l'article 6.1.3 ci-dessous. A partir du moment où ce montant total de Dividende Préférentiel B1 et de Dividende Préférentiel B2 dépasse le montant représentant 35% du Prix Initial B1 et du Prix Initial B2, alors le présent article 6.1.3 ne devra plus s'appliquer.

6.1.4 Le Dividende Préférentiel B1 pour une Action B1 et le Dividende Préférentiel B2 pour une Action B2 se cumuleront à compter de la date de première émission de telles actions, au prorata en cas de premier dividende annuel.

6.1.5 Les Dividendes Préférentiels B1 et Dividendes Préférentiels B2 seront payables à la condition qu'ils soient déclarés par le Conseil d'Administration ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, comme étant des profits légalement disponibles. Le paiement, le cas échéant, de Dividendes Préférentiels B1 et Dividendes Préférentiels B2 ne pourra avoir lieu plus d'un (1) mois après que de tels dividendes aient été déclarés.

6.2 Dividendes préférentiels des Actions B3

6.2.1 Chaque Action B3 fera courir un dividende cumulatif et composé (le «Dividende Préférentiel B3») égal à 15% par an de EUR 6,166280 par action («la Base de Calcul de l'Investissement B3»).

6.2.2 Les montants totaux de chaque Dividende Préférentiel B3 payé sur chaque Action B3 devront au moins être égaux à un montant représentant 35% de la Base de Calcul de l'Investissement B3, avant qu'un dividende ne soit payé sur les Actions Ordinaires conformément à l'article 6.3 ci-dessous. A partir du moment où ce montant total de Dividende Préférentiel B3 dépasse le montant représentant 35% de la Base de Calcul de l'Investissement B3, alors le présent article 6.2.2 ne devra plus s'appliquer.

6.2.3 Le Dividende Préférentiel B3 pour une Action B3 se cumulera à compter de la date de première émission de telles actions, au prorata en cas de premier dividende annuel.

6.2.4 Le Dividende Préférentiel B3 sera payable à la condition qu'il soit déclaré par le Conseil d'Administration ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, comme étant des profits légalement disponibles. Le paiement, le cas échéant, de Dividendes Préférentiels B3 ne pourra avoir lieu plus d'un (1) mois après que de tels dividendes aient été déclarés.

6.3 Classement des dividendes

6.3.1 Aucun dividende ne sera dû ou payable sur des Actions B3 ou sur des Actions Ordinaires, à moins que (i) tous les Dividendes Préférentiels B1 et Dividendes Préférentiels B2 courus et impayés, calculés conformément aux articles 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3, ne soient payés, et (ii) tous les montants du Prix Initial B1 et du Prix Initial B2 ne soient payés.

6.3.2 Aucun dividende ne sera dû ou payable sur des Actions Ordinaires, à moins que (i) tous les dividendes courus et impayés sur des Actions B3, calculés conformément aux articles 6.2.1, 6.2.2, le cas échéant, ne soient payés, et (ii) le montant total de la Base de Calcul de l'Investissement B3 ne soit payée.

Art. 7. Cession d'actions. Sous réserve des restrictions exposées dans les lois sur les garanties financières applicables, les Actionnaires peuvent Céder, à n'importe quel moment, le Stock qu'ils détiennent et les droits attachés à un tel Stock, pourvu que (i) une telle Cession soit une Cession Autorisée (qui ne doit pas être soumise aux Sections 7.1 et 7.2), (ii) une telle Cession soit une Cession conformément à un IPO, ou (iii) les Actionnaires respectent les Sections 7.1 et 7.2 en ce qui concerne une telle Cession.

La Société ne doit pas enregistrer dans les livres de la Société une prétendue Cession faite en violation de cet article 7 et une telle prétendue Cession devra être nulle et de nul effet.

7.1 Droit de Prémption

Jusqu'à la réalisation de l'IPO, et sous réserve des conditions spécifiées dans cette Section 7.1, chacun des Actionnaires devra offrir aux autres Actionnaires un droit de prémption à chaque Cession par un tel Actionnaire (un «Actionnaire Cédant») du Stock qu'un tel Actionnaire Cédant propose de Céder, sauf dans le cas de Cession dans le cadre de la Section 7.3 ou d'une Cession Autorisée.

7.1.1 L'Actionnaire Cédant doit envoyer un avis écrit («l'Avis de Cession») à la Société et à chaque Actionnaire stipulant (i) son intention de bonne foi de Céder son Stock, (ii) le nombre d'actions du Stock offerts, (iii) l'identité du bénéficiaire de la Cession proposée (et ses actionnaires et employés) («Acheteur Initial») et (iv) le prix et les conditions auxquelles un tel Stock sera offert à la Cession, lequel doit être uniquement du numéraire.

7.1.2 Par notification écrite envoyé à l'Actionnaire Cédant dans les trente (30) jours ouvrables suivant la délivrance de l'Avis de Cession en application de l'article 7.1.1 (chaque tel avis, un «Avis d'Acquisition»), (i) la Société peut choisir d'acheter (soumis à l'approbation des Actionnaires représentant au moins 79% des Actions B1 et B2 émises, votant ensemble, en tant que classe unique) tout en numéraire, au prix et aux conditions spécifiées dans l'Avis de Cession, jusqu'à toutes les Actions du Stock proposées à la Cession par l'Actionnaire Cédant et (ii) chaque Actionnaire peut choisir d'acheter, tout en numéraire, au prix et aux conditions spécifiées dans l'Avis de Cession, jusqu'à la portion des actions restantes du Stock proposées à la Cession par l'Actionnaire Cédant et non prises par la Société qui équivaut à la proportion du nombre d'Actions Ordinaires détenues, ou pouvant être émises par conversion de tout autre Stock alors détenu par un tel Actionnaire rapporté au nombre total d'Actions Ordinaires de la Société, émises ou pouvant être émises par conversion de tout autre Stock. Chaque Avis d'Acquisition devra également indiquer le nombre supplémentaire d'actions du Stock, le cas échéant, que l'Actionnaire acquéreur choisit d'acheter, tout en numéraire, au prix et aux conditions spécifiées dans l'Avis de Cession, au cas où la Société manquerait d'exercer son droit d'acquérir tout le stock proposé à la Cession, et où tout Actionnaire manquerait d'exercer son droit d'acquérir tout ou sa proportion des Actions Cédées (après, le cas échéant, comptabilisation du Stock offert par la Société); pourvu que le droit des Actionnaires de premier refus exposé dans cet article 7.1.2 puisse être valablement exercé seulement si l'Actionnaire Cédant reçoit les Avis d'Acquisition de la Société et/ou des Actionnaires, indiquant un choix d'acquérir, au total, au moins le nombre de parts de Stock établi dans un tel Avis de Cession d'Actionnaire Cédant.

7.1.3 Si l'Actionnaire Cédant ne reçoit pas les Avis d'Acquisition de la Société et/ou des Actionnaires en application de l'article 7.1.2, indiquant un choix d'acquérir, au total, au moins le nombre de parts de Stock établi dans un tel Avis de Cession d'Actionnaire Cédant, alors l'Actionnaire Cédant peut, durant une période de 60 jours suivant l'expiration de la période des trente (30) jours ouvrables telle que prévue par l'article 7.1.2, offrir le nombre d'actions de Stock offertes à la vente dans l'Avis de Cession à l'Acquéreur Initial, à un prix qui ne pourra être inférieur, et à des conditions qui ne pourront être plus favorables à l'Acquéreur Initial que celles spécifiées dans l'Avis de Cession. Si l'Actionnaire Cédant ne réalise pas la Cession d'un tel Stock durant cette période de 60 jours, le droit dont il est ici question ne pourra pas renaître et un tel Stock ne pourra pas être de nouveau offert aux Actionnaires en application du présent article.

7.1.4 Le droit de prémption décrit dans cet article 7.1 ne pourra être transféré ou cédé sauf si (i) un tel droit est susceptible de transfert par chaque Actionnaire en tout ou partie à tout Affilié d'un tel Actionnaire, ou à tout associé ou ex-associé de l'Actionnaire et de leurs Affiliés respectifs et (ii) un tel droit est susceptible de transfert entre et parmi tous les Actionnaires.

7.1.5 Le Transfert de Stock entre l'Actionnaire Cédant et la Société ou les actionnaires acquéreurs, selon le cas, doit être réalisé (la «Conclusion de la Cession») à la date déterminée entre les parties avant l'expiration de la période de 60 jours à laquelle il est fait référence à l'article 7.1.3 (la «Date de Conclusion de la Cession»).

7.1.6 Si une partie mentionnée au présent article acquiert conformément aux stipulations de cet article 7.1, à la Conclusion de la Cession, une telle partie devra payer le prix d'acquisition par chèque endossable par l'Actionnaire cessionnaire ou par virement sur le compte bancaire de l'Actionnaire cessionnaire.

7.1.7 A la Conclusion de la Cession, l'Actionnaire cédant et la Société ou l'Actionnaire acquéreur, selon le cas, doit exécuter un contrat de cession d'actions en ce qui concerne tout le Stock devant être acquis par la Société ou l'Actionnaire acquéreur, selon le cas, et Cédée à une telle Conclusion de la Cession. A la Conclusion de la Cession, la Société s'engage à enregistrer l'Actionnaire acquéreur dans son registre d'actionnaires et de fournir dans une période raisonnable à compter de cette date à l'Actionnaire acquéreur et à l'Actionnaire Cédant une copie de son registre d'actionnaires, prouvant l'enregistrement de la Cession.

7.1.8 Dans le cas où la Société exercerait son droit de prémption conformément à cet article 7.1, la Société devra racheter le Stock aux conditions décrites ci-dessus et conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la Loi, étant entendu que le rachat par la Société de ses propres actions peut seulement avoir lieu en utilisant des sommes disponibles pour la distribution conformément à l'Article 72-1 paragraphe (1) de la Loi.

7.2 Droit de Co-Cession

Jusqu'à la réalisation de l'IPO, et sous réserve des conditions spécifiées dans cette Section 7.2, dans le cas où un Actionnaire n'exerce pas son droit de prémption conformément à l'article 7.1, alors un tel Actionnaire, s'il le notifie à l'Actionnaire Cédant par écrit dans les trente (30) jours ouvrables suivant la délivrance de l'Avis de Cession en application de l'article 7.1.1, aura le droit de participer à une telle Cession de Stock aux mêmes conditions que celles spécifiées dans l'Avis de Cession. Un tel avis des Actionnaires à l'Actionnaire Cédant devra indiquer le nombre d'actions de Stock qu'un

tel Actionnaire désire céder en application de son droit de participer. Dans la mesure où un tel Actionnaire exerce son droit de participer conformément aux conditions ici stipulées, le nombre d'actions de Stock que l'Actionnaire Cédant peut Céder doit être réduit en conséquence. Afin de dissiper toute hésitation, cet article 7.2 ne s'applique pas à une Cession Autorisée ou à une Cession faite en application de l'article 7.3.

7.2.1 Chaque Actionnaire peut céder, discrétionnairement, tout ou partie de son nombre d'actions de Stock équivalent au produit obtenu en multipliant (i) le nombre total d'actions de Stock visées par l'Avis de Cession par (ii) une fraction, avec, au numérateur le nombre d'actions de Stock détenues par un tel Actionnaire à la date de l'Avis de Cession, et au dénominateur, le nombre total d'Actions de Stock détenues par l'Actionnaire Cédant et tous les Actionnaires décidant à la date de l'Avis de Cession.

7.2.2 Chaque Actionnaire devra effectuer sa participation à la Cession en entrant promptement dans un contrat de cession d'actions avec l'Actionnaire Cédant pour la cession à un acquéreur potentiel, en indiquant le nombre d'actions de Stock que l'Actionnaire décide de Céder.

7.2.3 Le contrat de Cession d'Actions conclu entre l'Actionnaire et l'Actionnaire Cédant conformément à l'article 7.2.2 devra être transféré à l'acquéreur potentiel en réalisation de la Cession de Stock conformément aux conditions spécifiées dans l'Avis de Cession, et l'Actionnaire Cédant devra concomitamment remettre à l'Actionnaire cette portion de la Cession à laquelle l'Actionnaire a droit en raison de sa participation à une telle Cession. L'actionnaire devra conserver tous les droits applicables au Stock cédé jusqu'à réception du paiement du prix d'acquisition. La Société s'engage à enregistrer l'acquéreur dans son registre d'actionnaires et à fournir dans une période raisonnable à compter de cette date à l'Actionnaire Acquéreur et à l'Actionnaire Cédant une copie de son registre d'actionnaires, prouvant l'enregistrement de la Cession.

7.2.4 Chaque Actionnaire participant à une Cession en application de cet article 7.2 devra payer ses actions proportionnellement (en fonction du nombre total de Stock à Céder) aux dépenses encourues en relation avec une telle Cession à réception de la preuve appropriée de telles dépenses.

7.3 Obligation «Drag-Along»

7.3.1 Chaque Actionnaire (un «Détenteur Drag-Along») accepte que jusqu'à la réalisation d'un IPO, si les Actionnaires ou au moins soixante dix neuf pour cent (79%) des Actions B1 et B2 émises, votant ensemble en tant que classe unique (collectivement, les «Actionnaires Requérents») proposent de Céder 100 % de leur Stock, un tel Détenteur Drag-Along devra accepter de Céder la totalité de son Stock à une Personne (l'«Acquéreur Proposé») désignée par les Actionnaires Requérents de la même manière et au même prix et aux mêmes conditions qu'à de tels Actionnaires Requérents.

7.3.2 Si les Actionnaires Requérents décident d'exercer leurs droits conformément à cet article 7.3, ils doivent délivrer un avis (un «Avis Drag-Along») à chaque Détenteur Drag-Along. L' Avis Drag-Along devra contenir la valeur qui devra être payée pour un tel Stock des Actionnaires Requérents et un tel Stock des Détenteurs Drag-Along, l'identité de l'Acquéreur Proposé et autres conditions principales de la cession proposée (la «Vente»).

7.3.3 Si l'Acquéreur Proposé réalise la Vente, chaque Détenteur Drag-Along devra être tenu et obligé de Céder son Stock dans la Vente aux mêmes conditions que celles décrites dans l'Avis Drag-Along; pourvu qu'en aucun cas la Vente ne requiert un tel Détenteur Drag-Along d'indemniser ou d'être autrement responsable vis-à-vis de l'Acquéreur Proposé ou de toute autre partie autrement qu'en raison du titre du Détenteur Drag-Along sur un tel Stock. Chaque Détenteur Drag-Along devra prendre de telles actions et exécuter de tels documents, cohérents avec cet article 7.3, de manière à réaliser la Vente promptement. A la conclusion de la Vente visée à cet article 7.3, chaque Détenteur Drag-Along devra conclure un contrat de cession d'actions en ce qui concerne le Stock devant être vendu par un tel Détenteur Drag-Along à l'Acquéreur Proposé, contre paiement du prix d'acquisition applicable. Le stock Cédé par un tel Détenteur Drag-Along devra être payé libre de toutes charges et autres dettes.

7.3.4 Si à l'expiration de 180 jours suivant la date à laquelle l'Avis Drag-Along a été donné, l'Acquéreur Proposé n'a pas réalisé la Vente, chaque Détenteur Drag-Along sera délivré de ses obligations en vertu de l'Avis Drag-Along et il sera nécessaire d'avoir fourni un Avis Drag-Along séparé et que les conditions et stipulations de cet article 7.3 aient été séparément respectées, de manière à réaliser la Vente en application de cet article 7.3.

Art. 8. Liquidation. A moins qu'il n'en soit décidé autrement par les Actionnaires représentant au moins 79% des Actions B1 et des Actions B2, votant ensemble en tant que classe unique, chacune des situations suivantes devra être considérée comme un événement de liquidation (un «Événement de Liquidation»):

(i) toute transaction ou série de transactions liées (incluant sans limite toute réorganisation, fusion ou regroupement) qui résulte en ce que les actionnaires de la Société, immédiatement avant une telle transaction, ne détiennent pas (en vertu de telles actions émises uniquement en ce qui concerne ceci) au moins cinquante pour-cent 50% des droits de vote de l'entité qui succède ou qui continue;

(ii) une vente, transfert ou toute autre transaction de tous les actifs ou d'une partie substantielle des actifs de la Société; et

(iii) toute liquidation, dissolution, ou clôture de la Société, qu'elle soit volontaire ou involontaire.

8.2 En cas de survenance d'un Événement de Liquidation, les actifs de la Société disponibles pour la distribution ou toute autre propriété émise en relation avec un tel Événement de Liquidation pourront être distribués en premier à la clôture de l'Événement de Liquidation aux détenteurs d'Actions B1 et d'Actions B2, qui devront recevoir, sur une base

pari passu, par préférence aux détenteurs d'Actions B3 et d'Actions Ordinaires, une distribution des produits issu d'une telle liquidation, dissolution, ou clôture de la Société (Les «Actions Préférentielles de Liquidation de Séries B1 et B2»), telle que décrites à l'article 8.3 ci-dessous.

8.3 Les Actions Préférentielles de Liquidation de Séries B1 et B2 devront être payées, pour chaque Action B1 et B2, en propriété ou en numéraire, un montant égal à (i) respectivement son Prix Initial, pour chaque Action B1 et B2, plus (ii) le plus élevé de (x) le prorata, jusqu'à l'accomplissement de l'Événement de Liquidation, le Dividende Préférentiel B1 et le Dividende Préférentiel B2 courus respectivement et calculés selon les articles 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3 ci-dessus, et (y) un montant représentant 35% du Prix Initial.

8.4 Après paiement des Actions Préférentielles de Liquidation de Séries B1 et B2 calculées suivant l'article 8.3 ci-dessus, les détenteurs d'Actions B3 devront être payées, pour chaque Action B3, en propriété ou en numéraire, un montant égal (i) à la Base de Calcul d'Investissement B3, plus (ii) le plus élevé de (x) le prorata, jusqu'à l'accomplissement de l'Événement de Liquidation, le Dividende Préférentiel B3 couru et calculé selon les articles 6.2.1, 6.2.2 et 6.1.3 ci-dessus, et (y) un montant représentant 35% de la Base de Calcul d'Investissement B3 (Les «Actions Préférentielles de Liquidation de Série B3»),

8.5 Par la suite, pour tout montant de profits excédant les Actions Préférentielles de Liquidation de Séries B1 et B2 et les Actions Préférentielles de Liquidation de Série B3, un tel montant devra être distribué entre tous les Actionnaires en proportion de leur nombre d'actions (Actions B et Actions Ordinaires) détenues par chaque actionnaire (en considérant les Actions B comme si elles avaient été converties au taux alors applicable).

Art. 9. Conversion.

9.1 Procédure de Conversion.

Hormis les cas où il en est autrement prévu dans les présentes, à la détention du détenteur auquel il est fait référence aux présentes, chaque Action B devra être convertie, à n'importe quel moment ou de temps en temps, au siège de la Société ou tout représentant à la cession pour de telles actions en un nombre d'Actions Ordinaires obtenu en divisant EUR 20,- par le Prix de Conversion applicable en vigueur à la date à laquelle la demande de conversion est formulée. Le Prix Initial de Conversion devra être de EUR 20,-.

Afin d'éviter toute hésitation, aucune disposition de cet article 9 ne devra être interprété comme modifiant l'application de l'article 6 de ces Statuts au détriment des droits des détenteurs des Actions B ci-dessous, et, sans préjudice de l'application de cet article 9, aucun dividende ne devra être payé sur les Actions Ordinaires tant que les conditions établies à l'article 6.3 ne soient remplies.

9.2 Conversion obligatoire:

Les Actions B seront automatiquement converties en Actions Ordinaires immédiatement avant la réalisation de l'IPO.

Les détenteurs des Actions B ainsi converties remettront à la Société à son siège (ou à tout autre siège ou succursale que la Société aura désigné par avis écrit à de tels détenteurs) pendant les heures normales de bureau le ou les certificat (s) pour les actions ainsi converties. La Société remettra aussitôt à ce détenteur un ou des certificats pour le nombre d'Actions Ordinaires auxquelles il a droit, ensemble avec les dividendes en numéraire.

Le Conseil d'Administration doit s'assurer que les conversions visées aux articles 9.1 et 9.2 seront constatées aussi vite que possible par acte notarié afin de permettre toutes modifications subséquentes des présents statuts.

9.3 Ajustements du Prix de Conversion

9.3.1 Le Prix de Conversion des Actions B sera sujet à ajustement périodiquement de la manière suivante:

(a) Si la Société émet ou vend toutes Actions Supplémentaires pour une contrepartie par Action inférieure au Prix de Conversion en vigueur immédiatement avant une telle émission, alors le Prix de Conversion en vigueur immédiatement avant une telle émission devra (sauf s'il en est autrement prévu par cette clause 9.3.1) être ajusté à la baisse au plus bas prix par Action auquel de telles Actions Supplémentaires ont été émises.

(b) Aucun ajustement du Prix de Conversion ne devra être fait pour un montant inférieur à un centime d'euro par action, pourvu que tous les ajustements qui ne sont pas rendus obligatoires en raison de cette phrase soient poursuivis ou soient pris en compte dans tout ajustement subséquent fait avant ou à l'expiration de trois (3) ans à compter de la date de l'événement donnant lieu à un tel ajustement. En dehors des cas prévus par les articles 9.3.1 (e) (iii) et 9.3.1 (e) (iv), aucun ajustement d'un tel Prix de Conversion conformément à cet article 9.3.1 ne devra avoir pour effet d'augmenter le Prix de Conversion en vigueur immédiatement avant un tel ajustement.

(c) En cas d'émission d'Actions Supplémentaires contre du numéraire, la contrepartie sera réputée être du montant en numéraire payé en conséquence avant déduction de toutes remises raisonnables, commissions ou autres dépenses autorisées, payées ou encourues par la Société pour tout engagement ou autre en relation avec l'émission et la vente mentionnées.

(d) En cas d'émission d'Actions Supplémentaires pour une contrepartie en tout ou partie autre que du numéraire, la contrepartie autre que le numéraire sera réputée être d'un montant raisonnable tel qu'il sera déterminé de bonne foi par le Conseil d'Administration à partir d'un rapport d'évaluation préparé par un auditeur indépendant.

(e) En cas d'émission d'Actions Ordinaires Equivalentes (telles que définies à l'article 9.3.2), les dispositions suivantes s'appliqueront pour tous les buts de cet article 9.3.1:

(i) Le nombre total maximum d'Actions Ordinaires pouvant être émises en application de l'exercice de telles (dans la mesure où elles sont susceptibles d'être exercées) Actions Ordinaires Equivalentes seront réputées avoir été émises à l'époque où de telles Actions Ordinaires Equivalentes ont été émises et pour une contrepartie équivalente à la contrepartie (déterminée selon la manière décrite aux articles 9.3.1 (c) et 9.3.1(d)), le cas échéant, reçue par la Société pour toutes Actions Ordinaires Equivalentes plus le prix d'exercice minimum prévu dans de telles Actions

Ordinaires Equivalentes pour les Actions Ordinaires ainsi couvertes.

(ii) Le nombre total maximum d'Actions Ordinaires pouvant être émises en application d'une conversion ou en échange de toutes Actions Ordinaires Equivalentes et de toute conversion subséquente ou échange (en presumant que soient remplies les conditions de conversion, d'échange, ou d'exercice incluant, sans limitation, le passage du temps, mais sans tenir compte des potentiels ajustements antidilution) seront réputées avoir été émises à l'époque où de telles Actions Ordinaires Equivalentes ont été émises ou de telles options ou droits ont été émis et pour une contrepartie équivalente à la contrepartie, le cas échéant, reçue par la Société pour toutes Action Ordinaires Equivalentes et les options ou droits y afférents (à l'exclusion de tout numéraire reçue sur le compte des intérêts courus ou des dividendes courues), plus la contrepartie minimale supplémentaire, le cas échéant, devant être reçue par la Société suivant la conversion ou l'échange de telles Actions Ordinaires Equivalentes ou l'exercice des options ou droits y afférents (la contrepartie dans chaque cas sera déterminée selon la manière décrite aux articles 9.3.1 (c) et 9.3.1(d)).

(iii) En cas de changement dans le nombre d'Actions Ordinaires pouvant être émises par contrepartie payable à la Société en application d'une conversion ou en échange de toutes Actions Ordinaires Equivalentes, incluant, mais non limité à, un changement résultant de provisions antidilution, le prix de Conversion des Actions B dans la mesure où il est affecté ou calculé en utilisant de telles Actions Ordinaires Equivalentes, devra être recalculé afin de refléter un tel changement.

(iv) A l'expiration de telles Actions Ordinaires Equivalentes, la résiliation de tous les droits de convertir ou d'échanger ou l'expiration de toutes options ou droits en relation avec de telles Actions Ordinaires Equivalentes, le Prix de Conversion des Actions B dans la mesure où il est affecté ou calculé en utilisant de telles Actions Ordinaires Equivalentes, ou options ou droits relatifs à de telles Actions Ordinaires Equivalentes, devra être recalculé afin de refléter l'émission d'uniquement du nombre d' Actions Ordinaires (et d'Actions Ordinaires Equivalentes convertibles ou échangeables qui demeurent en vigueur) effectivement émises suivant la conversion ou l'échange de telles Actions Ordinaires Equivalentes ou l'exercice des options ou droits relatifs à de telles Actions Ordinaires Equivalentes.

(v) Le nombre d'Actions Ordinaires Equivalentes réputées émises et la contrepartie réputée payée en conséquence en application des articles 9.3.1 (e) (i) et 9.3.1 (e) (ii) doit être ajustée de manière appropriée afin de refléter tout changement, résiliation ou expiration telles que décrites aux articles 9.3.1 (e) (iii) et 9.3.1 (e) (iv).

9.3.2 Si (i) la Société devait à n'importe quel moment et de temps en temps effectuer un partage ou une subdivision des Actions Ordinaires restantes ou déterminer les détenteurs d'Actions Ordinaires pouvant recevoir un dividende ou autre distribution payable en Actions Ordinaires supplémentaires ou options, droits ou autres garanties) convertibles, échangeable ou pouvant être exercée, ou permettant à un tel détenteur de souscrire ou recevoir, directement ou indirectement, des Actions Supplémentaires (les «Actions Ordinaires Equivalentes») sans paiement d'une quelconque contrepartie par un tel détenteur pour les Actions Supplémentaires ou les Actions Ordinaires Equivalentes (y compris les Actions Ordinaires supplémentaires pouvant être émises par conversion ou exercice tel que décrits dans les présentes) ou (ii) le nombre d'Actions Ordinaires restantes est diminué par un partage inverse d'action ou une autre combinaison des Actions Ordinaires restantes, alors respectivement, à la date d'une telle distribution de dividende, partage ou subdivision, ou suivant la date d'un tel partage inverse d'action ou une autre combinaison, le Prix de Conversion des Actions B devra être (i) diminué de manière appropriée de sorte que le nombre d'Actions Ordinaires pouvant être émises par conversion de chacune des Actions B soit augmenté en proportion d'une telle augmentation dans le nombre total des Actions Ordinaires restantes et émises en relation avec toutes Actions Ordinaires Equivalentes (avec un nombre d'actions pouvant être émises en relation avec toutes Actions Ordinaires Equivalentes soit déterminé de temps en temps tel que l'article 9.3.1 (e) le prévoit ou (ii) augmenté de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires pouvant être émises par conversion de chaque action de telles séries puisse être diminué en proportion d'une telle diminution dans le nombre total des actions restantes, selon le cas.

9.3.3. Dans le cas où la Société devra déclarer une distribution payable en garanties d'autres personnes, les preuves d'insolvabilité émises par la Société ou autres personnes, les actifs (à l'exclusion des dividendes en numéraire) ou les options ou droits auxquels l'article 9.3.2 ne fait pas référence, alors, dans un tel cas pour l'objet de cet article 9.3.4, les détenteurs d'Actions B devront avoir droit à une part proportionnelle d'une telle distribution bien qu'il aient été détenteurs d'un nombre d'Actions Ordinaires dans lesquelles leurs Actions B sont convertibles à la date fixée pour la détermination des détenteurs d'Actions Ordinaires pouvant recevoir une telle distribution.

9.3.4. Avant la réalisation d'un Evénement Extraordinaire (autre qu'un Evénement Extraordinaire considéré comme un Evénement de Liquidation ou constituant un IPO), la Société et/ou l'assemblée générale des actionnaires peuvent prendre des dispositions appropriées (satisfaisant dans la forme et sur le fond au moins 79% des Actionnaires B1 et des Actionnaires B2, votant ensemble en tant que classe unique) afin de s'assurer que chacun des détenteurs d'Actions B

devra ensuite avoir le droit d'acquérir ou de recevoir, à la place ou en supplément (le cas échéant) les actions ordinaires immédiatement susceptibles d'acquisition et pouvant être reçues à la conversion de telles Actions B, de telles actions de stock, titres ou actifs qu'un tel détenteur aurait reçu en relation avec l'Événement Extraordinaire si un tel détenteur avait converti ses Actions B immédiatement avant un tel Événement Extraordinaire. Dans un tel cas, la Société et/ou l'assemblée générale des actionnaires pourront également prendre des dispositions appropriées (satisfaisant dans la forme et sur le fond au moins 79% des Actionnaires B1 et des Actionnaires B2, votant ensemble en tant que classe unique) afin de s'assurer que les dispositions de cet article 9.3.4 soient ensuite applicables aux Actions B. Ni la Société ni l'assemblée générale des actionnaires ne pourront effectuer un tel regroupement, une telle fusion ou vente, à moins qu'avant la réalisation susmentionnée, l'entité lui succédant (s'il ne s'agit pas de la Société) résultant d'un tel regroupement ou une telle fusion, ou l'entité achetant de tels actifs reconnaît par écrit (satisfaisant dans la forme et sur le fond au moins 79% des Actionnaires B1 et des Actionnaires B2, votant ensemble en tant que classe unique), l'obligation de délivrer à chaque tel détenteur se telles actions de stock, titres ou actifs, qu'un tel détenteur peut être en droit d'acquérir en application des dispositions subséquentes. Chaque détenteur d'Actions B devra avoir le droit de bénéficier de cet article 9.3.4 ou, dans une certaine mesure, des bénéfices en relation avec un tel Événement Extraordinaire.

9.3.5 Ni la Société ni l'assemblée générale des actionnaires, excepté en cas d'approbation par les Actionnaires représentant au moins soixante dix neuf pour cent (79%) des Actions B1 et des Actions B2 émises, ne voteront ensemble, en tant que classe unique, par modification de ces statuts ou à travers toute réorganisation, recapitalisation, transfert d'actifs, regroupement, fusion, dissolution, émission de vente de garanties ou autre action volontaire, évitement ou tentative afin d'éviter le respect ou la réalisation des conditions devant être respectées ou réalisées par la Société et/ou l'assemblée générale des actionnaires, mais à tout moment assisteront à l'exécution de toutes les stipulations de cet article 9 en prenant toutes les actions qui pourront être nécessaires ou appropriées dans le but d'éviter la diminution des droits de conversion des détenteurs d'Actions B.

9.3.6 Aucune action fractionnée ne pourra être émise par la conversion d'actions ou de partie d'Actions B, et le nombre Actions Ordinaires à émettre pourra être arrondi au nombre entier le plus proche (arrondi à la moitié d'action supérieure). Le nombre d'actions émises par une telle conversion doit être déterminé sur la base du nombre total d'Actions B au moment de la conversion en Actions Ordinaires et le nombre total d'Actions Ordinaires pouvant être émises par une telle conversion cumulée et ne devra pas être déterminée sur une base d'action-par-action en ce qui concerne chaque Action B convertie.

9.3.7 A chaque ajustement du Prix de Conversion des Actions B en application de cet article 9, la Société, à ses frais, devra promptement calculer un tel ajustement ou réajustement dans le respect des conditions mentionnées aux présentes et préparer et fournir à chaque détenteur de telles Actions B un certificat exposant un tel ajustement ou réajustement et montrant en détails les faits sur lesquels un tel ajustement ou réajustement est fondé. La Société devra, sur demande écrite à tout moment de tout détenteur d'Actions B, fournir à un tel détenteur un même certificat exposant (A) un tel ajustement ou réajustement, (B) le Prix de Conversion en vigueur pour les Actions B, et (C) le nombre d'Actions Ordinaires et le montant, le cas échéant, d'autres biens qui pourraient être reçus par conversion des Actions B.

9.3.8 Si la Société a l'intention de réaliser des dividendes (autres que des dividendes en numéraire) ou d'autres distributions aux actionnaires, ou de donner aux actionnaires tout droit de souscrire, acheter ou autrement acquérir toutes actions du stock de n'importe quelle classe ou biens, ou n'importe quel droit, la Société devra envoyer un courrier à chaque détenteur d'Actions B, au moins vingt (20) jours avant de prendre une telle action, un avis spécifiant la date à laquelle une telle action doit être prise et le montant ainsi que les spécificités de tels dividendes ou droit de distribution.

9.3.9 Lorsqu'un événement non spécifié dans cet article 9 se produit et qu'il a substantiellement le même effet économique sur les Actions B que ceux spécifiquement énumérés, alors cet article 9 devra être interprété de manière libérale, mutatis mutandis, de façon à donner aux Actions B le bénéfice recherché des protections prévues par cet article 9.

9.4 Les Actionnaires de la Société reconnaissent que la conversion des Actions B en Actions Ordinaires a été définie dès le début par les présents statuts et que la conversion ne permet pas un changement des droits aux classes d'actions converties en application de l'Article 68 de la Loi.

Art. 10. Emission de nouvelles actions et titres, Droits préférentiels de souscription.

10.1 La Société ne pourra émettre que (a) des nouvelles actions ou des titres nantis subordonnés, (b) tous droits, options ou warrants pour acheter ou souscrire lesdites actions ou titres nantis subordonnés, (c) tout type de titres quels qu'ils soient ou puissent devenir, convertibles en réalisables, échangeables, ou (d) portant des droits de souscription pour n'importe quelles actions ou nouveaux titres nantis («Nouveaux Titres»), en accord avec les termes suivants:

10.1.1 La Société n'émettra aucun Nouveau Titre à moins qu'elle ne remette au préalable à chaque détenteur d'Actions B (chaque personne à qui il est ainsi fait référence comme «Souscripteur») une information écrite (la «Notice de l'Émission Proposée») spécifiant le type et le nombre de ces Nouveaux Titres que la Société entend par la suite émettre («Nouveaux Titres Offerts»), tous les termes incluant le prix auquel la Société entend émettre les Nouveaux Titres Offerts et indiquant que les Souscripteurs auront le droit de souscrire les Nouveaux Titres Offerts aux conditions précisées dans cet article pour le même prix par Nouveau Titre Offert et en conformité avec toutes les mêmes conditions que celles prévues par la Notice de l'Émission Proposée.

10.1.2 Pendant les quinze (15) premiers jours consécutifs de la période débutant au jour où la Société notifie à tous les Souscripteurs la Notice de l'Émission Proposée (la «Période d'Exercice»), les Souscripteurs peuvent avoir l'option de

souscrire une partie des Nouveaux Titres Offerts au même prix par Nouveau Titre Offert et aux mêmes termes et conditions spécifiées dans la Notice d'Émission Proposée. Chaque Souscripteur ayant l'intention de souscrire des Nouveaux Titres Offerts doit en informer par écrit la Société et ce avant l'expiration de la Période d'Exercice.

10.1.3 Chaque Souscripteur aura le droit de souscrire un nombre de Nouveaux Titres Offerts qui sera égal à la proportion que le nombre total des Actions Ordinaires émises ou devant être émises par conversion des Actions B1, B2 et B3 restantes (le Prix de Conversion étant calculé suivant l'article 9 comme si les Actions Ordinaires devaient être émises à la date de la Notice de l'Émission Proposée) détenues par chaque Actionnaire rapporté au nombre total d'Actions Ordinaires émises ou devant être émises par conversion des Actions B1, B2 et B3 restantes (le Prix de Conversion étant calculé suivant l'article 9 comme si les Actions Ordinaires devaient être émises à la date de la Notice de l'Émission Proposée).

10.1.4 Si les Nouveaux Titres Offerts n'ont pas été souscrits par les souscripteurs suivant les stipulations des paragraphes 10.1.1 à 10.1.3 du présent article dans un délai de trente (30) jours après l'expiration de la Période de l'Exercice, alors la Société devra avoir le droit, jusqu'à l'expiration de cent quatre-vingt (180) jours consécutifs commençant au premier jour suivant immédiatement l'expiration de la Période de l'Exercice, d'émettre les Nouveaux Titres Offerts à des conditions qui ne peuvent pas être plus favorables et à un prix qui ne peut pas être moins élevé que celui prévu dans la Notice de l'Émission Proposée. Si pour quelque raison que ce soit les Nouveaux Titres Offerts ne sont pas attribués pendant une telle période et à un tel prix, le droit d'attribuer en conformité avec la Notice de l'Émission Proposée devra expirer et les stipulations de cet article continueront de s'appliquer aux Nouveaux Titres Offerts.

Titre III. Administration

Art. 11. Décision du Conseil d'Administration. L'assemblée générale des actionnaires de la Société sera à tout moment libre de voter la démission ou la suspension de tout Administrateur, étant entendu que le droit d'une partie ou des parties de proposer un candidat à la nomination du Conseil d'Administration emporte le droit de proposer la démission ou la suspension de cet Administrateur.

La Société est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'au moins cinq (5) membres, actionnaires ou non, dont deux (2) doivent être des administrateurs «B1» élus parmi les candidats proposés par les détenteurs d'Actions B1, deux (2) doivent être des administrateurs «B2» élus parmi les candidats proposés par les détenteurs d'Actions B2 et un (1) doit être un administrateur de «Société», qui devra agir en tant que directeur de la Société, élu parmi les candidats proposés conjointement par les détenteurs d'Actions B1 et les détenteurs d'Actions B2.

Le Conseil d'Administration doit être élu pour une période qui ne peut excéder six ans, et ils doivent rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être ré-élus.

En cas de vacance du Conseil d'Administration, ou bien par démission ou autrement, l'administrateur remplaçant devra être un administrateur «B1», «B2» ou de «Société», selon la nature de l'administrateur démissionnaire.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, à chaque fois que deux administrateurs le demandent et au moins une fois tous les trois mois.

12.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues si, à la première convocation, au moins trois (3) membres du Conseil d'Administration (comprenant nécessairement les deux (2) Directeurs B2, à moins qu'ils n'aient expressément renoncé à leur droit d'être présents ou de participer) sont présents ou participent selon la procédure prévue à l'article 12.5 et les résolutions sont valablement prises par vote de la majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou participant selon la procédure prévue à l'article 12.5.

12.4 Si les conditions de l'article 12.3 ne sont pas réunies, alors la majorité des directeurs réellement présents ou participant à la réunion du Conseil d'Administration sur première convocation peut décider de convoquer une deuxième réunion du Conseil d'Administration (une «deuxième réunion du Conseil d'Administration»). Une telle deuxième réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée au moyen d'un avis de convocation envoyé par facsimile à chaque directeur (avec une copie au représentant des Administrateurs B2). La transmission d'un tel avis de convocation facsimile (par opposition à la réception ci-dessus) est réputée adéquate à la convocation de la deuxième réunion du Conseil d'Administration. La deuxième réunion du Conseil d'Administration est réputée valablement tenue si trois (3) membres du Conseil d'Administration sont présents ou participent selon la procédure prévue à l'article 12.5 et les résolutions sont valablement prises par vote de la majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou participant selon la procédure prévue à l'article 12.5; pourvu que cette deuxième réunion du Conseil d'Administration ne se tienne pas moins de soixante-douze (72) heures après la date à laquelle le deuxième avis de convocation a été envoyé par facsimile aux membres du Conseil d'Administration, à moins qu'il ne soit renoncé unanimement par tous les administrateurs à une telle période de soixante-douze (72) heures et, pourvu que, une telle deuxième réunion du Conseil d'Administration suive un ordre du jour identique à celui qui avait été proposé pour la première réunion du Conseil d'Administration, à moins que tous les administrateurs aient renoncé à une telle exigence.

12.5 Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par téléphone, par vidéo conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés

seront censés avoir participé en personne à la réunion. Une décision écrite, signée par tous les membres, est valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 14. Représentation de la société. En toutes circonstances, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué sous réserve qu'une décision spéciale ait été prise concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le Conseil d'Administration conformément à l'article 15 des présents statuts et sous réserve qu'une telle action ait été approuvée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 12.

Les actions judiciaires, impliquant la Société tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur, sont poursuivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par un administrateur-délégué à cette fin.

Art. 15. Délégations spécifiques. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 16. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra, de la façon la plus large possible admise par la loi Luxembourgeoise, dédommager tout administrateur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers exécutants et administrateurs, des dépenses (y compris les honoraires légaux, les dépenses de déplacement, etc.) lui incombant raisonnablement en relation avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il peut être partie en raison de ses fonctions passées ou présentes en tant qu'administrateur ou fondé de pouvoirs dans la Société ou à sa demande de toute autre entité de laquelle la Société est actionnaire ou de laquelle elle est créancière et à travers de laquelle il ne serait pas en droit d'être dédommagé exception faite d'affaires pour lesquelles il sera finalement jugé coupable d'une telle action, poursuite ou procédure concernant une négligence grave ou mauvaise gestion d'affaire; en cas de transaction, le dédommagement sera attribué seulement en ce qui concerne les opérations couvertes par la transaction pour lesquelles la Société a été avisée par un conseiller juridique que la personne à dédommager n'a commis aucun manquement à ses obligations. Les droits à dédommagement ci-dessus n'excluent aucunement d'autres droits auxquels le requérant pourrait avoir droit.

Titre IV. Surveillance

Art. 17. Commissaires aux comptes. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 18. Tenue de l'Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinzième jour du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Accord des actionnaires, Actions limitées. En plus des dispositions de l'article 68 de la Loi, la Société et ses actionnaires conviennent et admettent par les présents que le vote affirmatif des Actionnaires représentant au moins soixante-dix-neuf pour cent (79%) des détenteurs d'Actions B1 et B2 émises, votant ensemble comme une seule classe (séparément des autres actionnaires) en personne ou par procuration, à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou lors d'une assemblée convoquée spécialement à ces fins sera nécessaire afin d'autoriser la Société ou toute entité subsidiaire de la Société ou représentants des détenteurs de stocks au Conseil d'Administration de prendre ou d'approuver une quelconque des décisions suivantes (chacune, une «Action Limitée»):

19.1 Autoriser ou émettre tout capital qui devra avoir un rang senior ou pari passu par préférence à la liquidation ou dividendes en Actions B;

19.2 Augmenter le nombre total autorisé d'Actions ou de toute autre catégorie d'actions émises par la Société, ou augmenter le nombre total autorisé d'actions de la Filiale;

19.3 Racheter ou convertir tous titres, y compris tout Stock;

19.4 Fusionner, consolider ou vendre tous ou une partie substantielle des actifs de la Société ou des actifs de sa Filiale;

19.5 Aménager ou changer substantiellement ou défavorablement, les droits et les préférences des Actions B.

19.6 Modifier tous statuts des Sociétés;

19.7 Liquider ou dissoudre la Société ou sa Filiale;

19.8 S'engager dans des affaires différentes des affaires dans lesquelles la Société ou sa Filiale sont engagées habituellement;

19.9 S'engager dans toute transaction avec tout affilié ou fondé de pouvoirs, administrateur ou détenteur de stock (ou leur parents), autrement que durant le cours normal des affaires et à armes égales;

19.10 Payer un dividende par une entité de la Société ou sa Filiale;

19.11 Augmenter le nombre autorisé de membre du Conseil d'Administration ou du conseil d'administration de sa Filiale;

19.12 Accorder l'enregistrement futur des droits senior à ceux accordés aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Série B;

19.13 Adopter ou augmenter tout plan de stock; et

19.14 Nommer les commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10,00%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions de ces statuts.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Sous réserve des dispositions de l'article 19, la Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. Règlement des différends

Art. 23. Tous les différends soulevés en relation avec ces statuts devront être définitivement tranchés selon les Règles de l'Arbitrage (les «Règles») de La Chambre de Commerce Internationale (ICC) en vigueur au moment où une telle demande est soumise à l'arbitrage. Le différent devra être définitivement tranché par un tribunal composé de trois arbitres désignés selon les Règles (le «Tribunal Arbitral»). Le lieu de l'arbitrage sera Paris. La langue de tout arbitrage sera l'anglais. Le Tribunal Arbitral rendra sa sentence définitive dans le délai prévu par les Règles. Cependant, et lorsque le Tribunal Arbitral considère qu'il est dans l'intérêt d'une bonne justice de procéder ainsi, le Tribunal Arbitral peut prolonger de six (6) mois le délai pour rendre la sentence définitive.

Titre IX. Disposition générale

Art. 24. Tous les points non spécifiés dans les présents statuts doivent être interprétés conformément à la Loi.

Définitions

Actionnaire devra signifier les détenteurs du Stock;

Actions Supplémentaires signifie toutes Actions Ordinaires émises (ou réputées avoir été émises en application de l'article 9.3.1) par la Société autre que:

(A) Les Actions Ordinaires émises par conversion des Actions B1, B2 ou B3;

(B) Les Actions Ordinaires émises en relation avec une acquisition, une joint venture, un prêt ou un leasing, arrangement de partenariat ou autre organisation d'affaires par la Société, approuvés par vote unanime du Conseil d'Administration;

(C) Les Actions Ordinaires émises en tant que dividendes ou distribution sur des Actions B1, B2 ou B3; ou

(D) Les Actions B3 déjà autorisées à cette date et émises conformément à l'article 5.3;

Actions B signifie collectivement les Actions B1, B2 et B3;

Actions B1 devra avoir la signification de l'article 5.1

Actions B2 devra avoir la signification de l'article 5.1

Actions B3 devra avoir la signification de l'article 5.3

Actions Ordinaires devra avoir la signification de l'article 5.1;

Actions Ordinaires Equivalentes devra avoir la signification de l'article 9.3.2;

Affilié en relation avec toute Personne signifie toute personne ou entité qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, ou est Contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun avec une telle Personne.

Cession devra signifier la cession, la vente, le prêt, la délégation, l'allocation de toute obligation ou autre cession ou disposition de tout Stock ou autre titre de capital de la Société (ou tout intérêt légal ou bénéficiaire). Les termes «Cession» et «Cédé» lorsqu'ils sont utilisés en tant que verbe doivent avoir les significations correspondantes.

Cession Autorisée signifie (a) une Cession de Stock par un Actionnaire à un Affilié d'un tel Actionnaire; (b) une Cession de Stock aux Membres de la Famille Immédiate d'un Actionnaire ou aux trusts pour le bénéfice de l'Actionnaire Cédant ou des Membres de la Famille Immédiate de l'Actionnaire, sous réserve que (i) un tel Stock ne puisse pas être ensuite transféré d'un tel trust (mis à part en application d'une autre Cession Autorisée), (ii) un tel Actionnaire Cédant conserve 100% du contrôle des votes sur un tel Stock (iii) les règles applicables à un tel trust soient communiquées à la Société et (iv) à aucun moment des Cessions aux Membres de la Famille Immédiate en application de cette clause n'aient pour conséquence que plus de cinq (5) personnes physiques supplémentaires ne deviennent des Actionnaires; (c) dans le cas où un Actionnaire est une société de personnes, une Cession de Stock à un autre associé d'une telle société de personnes, dans le cas où un Actionnaire est une société à responsabilité limitée, une Cession de Stock à n'importe quel membre d'une telle société à responsabilité limitée et dans le cas où un Actionnaire est une société, une Cession de Stock à n'importe quel Actionnaire de cette société; ou (d) une Cession de Stock par BNP PARIBAS INTERNATIONAL BV à tout autre fonds dont ETMF Partners est l'associé principal.

Conseil d'Administration signifie le Conseil d'Administration de la Société;

Contrôle (y compris les termes «Contrôlé par» et «sous le Contrôle commun avec») signifie la possession, directe ou indirecte, individuelle ou conjointe (y compris tous ces cas où le contrôle est exercé à travers une coopération, un consortium, une société en participation ou autres organisations similaires), du pouvoir de diriger la direction ou la politique d'une Personne, soit à travers la propriété des titres de votes, par contrat ou autrement; une Personne sera considérée comme ayant un tel pouvoir si, en ce qui concerne une société: (i) elle détient directement ou indirectement un nombre d'actions qui donne la majorité (relative ou absolue) des droits de vote dans les assemblées d'actionnaires d'une telle société; (ii) elle a à sa disposition la majorité (relative ou absolue) des droits de vote dans une telle société à travers un accord avec d'autres actionnaires de cette société; ou (iii) dans les faits dirige, à travers les droits de vote à sa disposition, les décisions de l'assemblée des actionnaires de cette société.

Dividendes Préférentiels B1 et B2 devra avoir la signification de l'article 6.1.1;

Événement Extraordinaire signifie l'intervention ou la réalisation d'une transaction ou d'une série de transactions y afférent (qui ne sont ni un Événement de Liquidation ni un IPO) ayant pour conséquence: (i) l'acquisition de la Société par une autre entité par le biais d'une fusion, d'un regroupement ou d'une autre transaction de sorte que les Actionnaires immédiatement avant une telle acquisition possèdent une minorité du pouvoir de vote de l'entité acquéreuse suivant immédiatement une telle acquisition; ou (ii) la réalisation d'une offre publique enregistrée d'actions ordinaires ou d'autres intérêts de capital de la Société autre que l'IPO.

Événement de Liquidation devra avoir la signification de l'article 8.1;

Filiale devra signifier la filiale de la Société, NET ONE S.A, une société de droit grecque;

IPO signifie une souscription publique offrant des Actions Ordinaires de la Société sur un marché réglementé (tel que défini par l'Union Européenne tel que le Nasdaq) avec (i) la valeur de marché de toutes les sociétés d'au moins EUR 100 millions, et (ii) à un prix par Action Ordinaire d'au moins trois (3) fois le Prix initial (sous réserve d'ajustements pour les partages de stocks, dividendes ou recapitalisations).

Loi signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Loi Applicable signifie tout acte ou loi ou l'équivalent devant toute juridiction au Luxembourg, en Grèce ou toute juridiction pertinente dans laquelle la Société ou une filiale est constituée ou opère et tous règlements, toutes règles, ordres, régulations, avis, directions, statuts, permissions, plans ou autres exigences ayant force de loi dérivée de tout Acte du Parlement, lois ou équivalent, y compris les directives et règlements européens et toutes règles, règlements, ordres, statuts, codes d'éthique ou autres exigences de toute autre autorité locale ou de toute autorité utile étant compétente eu égard à la Société ou à une de ses filiales;

Membre de la Famille Immédiate signifie, en relation avec toute personne, l'époux/l'épouse, les enfants et les petits-enfants d'une telle personne.

Notice de l'Émission Proposée devra avoir la signification de l'article 10.1;

Nouveaux Titres devra avoir la signification de l'article 10.1;

Nouveaux Titres Offerts devra avoir la signification de l'article 10.1;

Période d'Exercice devra avoir la signification de l'article 10.1.2;

Personne devra signifier toute personne physique, société, société de personnes, société à responsabilité limitée, société en participation, trust, association, ou autre forme sociale ou personne morale ou toute cour, tribunal, arbitre, autorité, mandat, commission, tribunaux des États-Unis, toute juridiction étrangère, la Communauté Européenne ou toute subdivision politique ou de leur agence.

Prix de Conversion devra avoir la signification de l'article 9;

Prix Initial devra signifier le Prix Initial B1 ou le Prix Initial B2, suivant les cas;

Souscripteur devra avoir la signification de l'article 10.1.1;

Statuts signifie les présents statuts tels que modifiés.

Stock devra signifier (A) toutes Actions Ordinaires (y compris les Actions Ordinaires reçues par conversion des Actions Préférentielles des Séries B1,B2 ou B3) (B) toutes Actions Préférentielles des Séries B1,B2 ou B3, (C) tous les

autres titres reçus en relation avec les titres décrits dans les clauses (A) et (B), soit en application d'un échange, dividende, conversion, recapitalisation, partage de stock ou autrement, et (D) tout autre titre de capital émis ou devant être émis par la Société, dans chaque cas où ils sont détenus à présent ou acquis ensuite par tout Actionnaire.

Les Actionnaires reconnaissent, pour éviter tout doute, que le montant du capital social inséré dans le projet de statuts ici approuvé est le montant résultant de toutes les modifications du capital social successives qui seront décidées à cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Ils ont été par conséquent adoptés par les actionnaires sous condition de la réalisation de la condition suspensive consistant dans l'approbation des augmentations de capital social envisagées aux points 8 et 9 de l'ordre du jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent cinq mille quatre vingt dix Euros (EUR 1.205.090,-), afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante dix mille Euros (EUR 270.000,-) à un million quatre cent soixante quinze mille quatre vingt dix Euros (EUR 1.475.090,-), par la création et l'émission de six cent deux mille cinq cent quarante cinq (602.545) Actions Préférentielles de Série B1 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune (les «Nouvelles Actions B1»), et une prime d'émission de dix huit euros (EUR 18,-) pour chaque Nouvelle Action B1, en contrepartie de l'apport en nature de onze millions six cent vingt cinq mille huit cent quatre vingt douze Euros (EUR 11.625.892,-) obligations (plus quatre cent vingt cinq mille et huit Euros (EUR 425.008,-) d'intérêts créditeurs) émises par la Société (les obligations, ensemble avec les intérêts créditeurs, les «Créances Apportées B1»), y compris la somme de dix millions huit cent quarante cinq mille huit cent dix Euros (EUR 10.845.810,-) représentant la somme totale des primes d'émissions.

Souscription et Paiement

SCIENS CAPITAL PARTNERS, L.P., SCIENS GUERNSEY CAPITAL PARTNERS L.P. and SCIENS STRUCTURED DEBT II HOLDINGS LLC, six cent deux mille cinq cent quarante cinq (602.545) Nouvelles Actions B1 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-);

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de six cent deux mille cinq cent quarante cinq (602.545) Nouvelles Actions B1 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, pour un montant total de douze millions cinquante mille neuf cents Euros (EUR 12.050.900,-) et ont été entièrement libérées par apport des Créances Apportées B1.

L'existence et la valeur des Créances Apportées sont prouvées dans un rapport établi par Jean-Bernard Zeimet, ayant son siège social à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, le 9 juillet 2006 dont la conclusion est la suivante:

«En s'étant basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui ne pourrait nous faire penser que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions B1 et B2 à émettre, ensemble avec une prime d'émission.»

Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société ou aux SGG (et en particulier à Madame Antonella Graziano et Madame Chantai Mathu, comme employées des SGG) dans le but de réaliser les modifications nécessaires et en particulier, d'effectuer les enregistrements dans le registre des actionnaires de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-dix neuf Euros (EUR 979.000,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent soixante quinze mille quatre vingt dix Euros (EUR 1.475.090,-), à deux millions quatre cent cinquante quatre mille quatre-vingt dix Euros (EUR 2.454.090,-), par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt neuf mille cinq cents (489.500) Actions Préférentielles de Série B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune (les «Nouvelles Actions B2») et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, en contrepartie de l'apport en numéraire de huit millions cinq cent soixante sept mille soixante Euros (EUR 8.567.060,-) et de l'apport en nature de un million deux cent vingt-deux mille neuf cent quarante Euros (EUR 1.222.940,-) obligations émises par la Société (les «Créances Apportées B2») incluant le montant de huit millions huit cent onze mille Euros (EUR 8.811.000,-) représentant le montant total des primes d'émission.

Souscription et Paiement

1. BNP PARIBAS INTERNATIONAL BV, quatre cent mille (400.000) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2;

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de quatre cent mille (400.000) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, pour un montant total de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000,-), qui a été entièrement libéré par apport en numéraire et est actuellement à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné qui le reconnaît spécifiquement.

2. NET ONE CO-INVESTMENT L.P., treize mille cinq cent dix sept (13.517) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2;

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de treize mille cinq cent dix sept (13.517) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, pour un montant total de deux cent soixante dix mille trois cent quarante Euros (EUR 270.340,-), qui a été entièrement libéré par apport en numéraire et est actuellement à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné qui le reconnaît spécifiquement.

3. SCIENS STRUCTURED DEBT II HOLDINGS LLC, trois cent trente six (336) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2;

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, ci-avant nommé et agissant en vertu d'une procuration sous seing privé annexée au présent acte;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de trois cent trente six (336) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, pour un montant total de six mille sept cent vingt Euros (EUR 6.720,-), qui a été entièrement libéré par apport en numéraire et qui est actuellement à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné qui le reconnaît spécifiquement.

4. SCIENS STRUCTURED DEBT II HOLDINGS LLC, soixante et un mille cent quarante sept (61.147) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-).

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, ci-avant nommé et agissant en vertu d'une procuration sous seing privé annexée au présent acte;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de soixante et un mille cent quarante sept (61.147) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) pour un montant total de un million deux cent vingt deux mille neuf cent quarante Euros (EUR 1.222.940,-), qui a été entièrement libéré par apport des Créances Apportées B2.

L'existence et la valeur des Créances Apportées sont prouvées dans un rapport établi par Jean-Bernard Zeimet, ayant son siège social à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, le 9 juillet 2006 dont la conclusion est la suivante:

«En s'étant basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui ne pourrait nous faire penser que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions B1 et B2 à émettre, ensemble avec une prime d'émission.»

5. Mr Rogier Minderhout, sept mille cinq cents (7.500) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2;

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, ci-avant nommé et agissant en vertu d'une procuration sous seing privé annexée au présent acte;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de sept mille cinq cents (7.500) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, pour un montant total de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), qui a été entièrement libéré par apport en numéraire et est actuellement à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné qui le reconnaît spécifiquement.

6. Dr Alexander Arauner, sept cent cinquante (750) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2;

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, ci-avant nommé et agissant en vertu d'une procuration sous seing privé annexée au présent acte;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de sept cent cinquante (750) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, pour un montant total de quinze mille Euros (EUR 15.000,-), qui a été entièrement libéré par apport en numéraire et est actuellement à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné qui le reconnaît spécifiquement.

7. Mr Endre Brask Gronmyr, cinq cents (500) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2;

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, ci-avant nommé et agissant en vertu d'une procuration sous seing privé annexée au présent acte;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de cinq cents (500) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, pour un montant

total de dix mille Euros (EUR 10.000,-), qui a été entièrement libéré par apport en numéraire et est actuellement à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné qui le reconnaît spécifiquement.

8. Dr Daniel Rutz, sept cent cinquante (750) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2;

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, ci-avant nommé et agissant en vertu d'une procuration sous seing privé annexée au présent acte;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de sept cent cinquante (750) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, pour un montant total de quinze mille Euros (EUR 15.000,-), qui a été entièrement libéré par apport en numéraire et est actuellement à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné qui le reconnaît spécifiquement.

9. Mr Stefanos Fotiadis, cinq mille (5000) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2;

Représenté aux présentes par Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lequel, après avoir déclaré que son représentant a une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son représentant, à la propriété de cinq mille (5000) Nouvelles Actions B2 ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de dix-huit Euros (EUR 18,-) par Nouvelle Action B2, pour un montant total de cent mille Euros (EUR 100.000,-), qui a été entièrement libéré par apport en numéraire et est actuellement à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné qui le reconnaît spécifiquement.

Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société ou aux SGG (et en particulier à Madame Antonella Graziano et Madame Chantai Mathu, comme employées des SGG) dans le but de mettre en œuvre les modifications nécessaires et en particulier, de procéder aux enregistrements dans le registre des actionnaires de la Société.

Dixième résolution

Les actionnaires existants décident de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription pour l'émission des nouvelles actions.

Onzième résolution

14. L'assemblée générale des Actionnaires décide de nommer Mr Jean-Jacques Bertrand en tant qu'administrateur de la Société avec adresse professionnelle C/O BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY 32, bld Haussmann 75009 Paris, France, et suite à cette nomination le conseil d'administration sera composé comme suit:

- Mr John Rigas, Président et Président-Directeur-Général de SCIENS CAPITAL, 667 Madison Avenue, New York, NY 10021, USA,
- Mr Chris Meyering, Administrateur- «Regulatory and Legal» de SCIENS CAPITAL, 667 Madison Avenue, New York, NY 10021, USA,
- Mr Jean-Jacques Bertrand, avec adresse professionnelle C/O BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY 32, bld Haussmann 75009 Paris, France,
- Mr Angelos Souriadakis, Associé à Ylios Management Consulting, résidant à 38, rue Vautier, 92774 Boulogne Billancourt Cedex, France
- Mr Stefanos Fotiadis, Administrateur Gérant de NET ONE S.A., résidant à K. Varnali 4, 14671 N Erythrea, Athens, Grèce.

Douzième résolution

Les Associés décident d'approuver le plan de stock option 2006, tel qu'il leur a été soumis et tel qu'attaché aux présentes.

Coûts

Les frais légaux de notaire, d'enregistrement, les frais relatifs au Registre du Commerce et de Sociétés qui incombent à la Société en raison de l'intervention du notaire évalués approximativement suivant la nature spéciale de l'acte et les fonctions spéciales accomplies ou futures, sont d'environ deux cent vingt huit mille Euros (EUR 2228.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, A. Siebenaler, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 2006, vol. 437, fol. 70, case 2. — Reçu 218.409 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007026665/242/1954.

(070021387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

TS Elisenhof Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.939.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45588 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007011676/211/11.

(070003007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Zatto Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.843.

Monsieur Quentin Alfred Frank Buckland est décédé en date du 25 juin 2006. De ce fait le nombre des Administrateurs a été réduit de cinq à quatre.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour ZATTO GROUP S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Pietropaolo Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007027003/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

KPI Residential Property 18 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.326.

EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 8 Novembre 2006, les associés de la société ont décidé:

- d'accepter la démission de BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. en tant que gérant de la Société, prenant effet le 8 Novembre 2006.

- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 8 novembre 2006, et pour une durée indéterminée Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1956 à Mühlheim-Ruhr, ayant pour adresse Düppelstrasse 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

En conséquence, l'unique gérant de la Société est Wolfgang Barg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026776/6765/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Fincuber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 52.339.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026844/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00863. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Wave Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 36.215.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026840/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11154. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Immobiliaria Santa Cruz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 75.723.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026849/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00858. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Immobiliaria Santa Cruz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 75.723.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026850/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00857. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Immobiliaria Santa Cruz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 75.723.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026851/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00854. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Munus Culture S.A., Société Anonyme,

(anc. Real Immobilier S.A.).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 85.958.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur de catégorie A Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007026939/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Web Brands GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Internet Brands GP S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.044.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028972/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02219. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Sitmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.920.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 janvier 2007

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Mme Rita Biltgen de son poste d'administrateur de Catégorie B.
2. L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de Catégorie B Mme Sonia Delfini, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour STIMAR HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026882/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10536. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

HDL SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.385.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2006
tenue extraordinairement le 3 août 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Catégorie A M. Francesco Supino et M. Renato Benucci et des administrateurs de Catégorie B Mme Luisella Moreschi Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour HDL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026906/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Global Switch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 75.223.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 janvier 2007

L'associé unique décide:

- d'accepter la démission avec effet au 24 janvier 2007 de Monsieur Wolfgang Zepf, demeurant à Hebelstrasse 4, CH-9011 St Gallen, Suisse.

- d'accepter la démission avec effet au 24 janvier 2007 de Monsieur Timothy Peter Bailey, demeurant au 2, rue Duchesse d'Angoulême, F-78630 Orgeval, France.

Depuis le 24 janvier 2007, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Liam Keane, demeurant à 20, avenue de l'Amandolier, CH-1208, Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour GLOBAL SWITCH S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007026986/2916/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Intellectual Trade Cy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 14.039.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2007, les mandats des Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme ainsi que celui du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l., L-8008 Strassen, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007026985/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Duelguide (Global Switch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 75.216.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 janvier 2007

L'associé unique décide:

- d'accepter la démission avec effet au 24 janvier 2007 de Monsieur Wolfgang Zepf, demeurant à Hebelstrasse 4, CH-9011 St Gallen, Suisse.

- d'accepter la démission avec effet au 24 janvier 2007 de Monsieur Timothy Peter Bailey, demeurant au 2, rue Duchesse d'Angoulême, F-78630 Orgeval, France.

Depuis le 24 janvier 2007, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Liam Keane, demeurant à 20, avenue de l'Amandolier, CH-1208, Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour DUELGUIDE (GLOBAL SWITCH) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007026988/2916/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Real Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.646.

—
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007026923/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00085. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Fornaci di Masserano Bruno Tarello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.053.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 janvier 2007

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Mme Rita Biltgen de son poste d'administrateur.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de Catégorie B Mme Sonia Delfini, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour FORNACI DI MASSERANO BRUNO TARELLO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026918/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Real Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.646.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007026919/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00088. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Global Switch European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.472.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 janvier 2007

L'associé unique décide:

- d'accepter la démission avec effet au 24 janvier 2007 de Monsieur Wolfgang Zepf, demeurant à Hebelstrasse 4, CH-9011 St Gallen, Suisse.

- d'accepter la démission avec effet au 24 janvier 2007 de Monsieur Tom Haines, demeurant au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg.

Depuis le 24 janvier 2007, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Liam Keane, demeurant à 20, avenue de l'Amandolier, CH-1208, Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour GLOBAL SWITCH EUROPEAN HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2007027000/2916/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 201.201.718,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

Extrait des résolutions des associés de la Société prises le 22 décembre 2006

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 22 décembre 2006 que 20.056 parts sociales ordinaires de la Société ont été rachetées à l'associé GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), et 59.000 parts sociales préférentielles de catégorie A ont été rachetées à l'associé GENPACT GLOBAL (LUX) pour être conservées par la Société.

Ainsi, GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS) détient actuellement 297.461 parts sociales ordinaires de la Société et GENPACT GLOBAL (LUX) détient actuellement 3.018.868 parts sociales préférentielles de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007026990/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

F1 Napier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.318.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2006
qui se tiendra Extraordinairement le 18 juillet 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du Commissaire aux Comptes TOWERBEND Ltd jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour F1 NAPIER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026922/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Mitco Real Estate C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 124.034.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié du 20 décembre 2006 de la société à responsabilité limitée MITCO REAL ESTATE C S.à r.l., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, que

Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, est nommé en tant que gérant.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007026924/231/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Real Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.646.

—
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007026941/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00081. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

York S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.862.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 janvier 2007 que la démission de Monsieur David De Marco aux fonctions d'administrateur de la société a été acceptée.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010:

Monsieur Pascal Noël, né à Thionville, France, le 31 mai 1962, résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, Luxembourg, L-2220.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007026936/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

SBRE Neighbourhood Centre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.129.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée SBRE NEIGHBOURHOOD CENTRE S.AR.L., ci-après désignée comme la «Société»

Les deux gérants B de la Société, NEW LUXCO S.à r.l. et INVESTMENT LUXCO S.à r.l., ont changé respectivement de noms en DOMELS S.à r.l. et KARIAN S.à r.l. par Assemblée Générale Extraordinaire notariée en date du 22 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007026947/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Mitco Germany Holdings C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 124.033.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié du 20 décembre 2006 de la société à responsabilité limitée MITCO GERMANY HOLDINGS C S.à r.l., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, que

Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, est nommé en tant que gérant.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007026926/231/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Geduma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.371.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2006

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg,

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007026944/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Hill International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.594.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 19 décembre 2006 à Luxembourg que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une période de six ans:

1. Monsieur Irvin E. Richter, administrateur, demeurant au 303, Lippincott Centre, Marlton, NJ 08053, Etats-Unis d'Amérique;

2. Monsieur David L. Richter, administrateur, demeurant au 303, Lippincott Centre, Marlton, NJ 08053, Etats-Unis d'Amérique;

3. Monsieur François Pfister, administrateur, demeurant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

4. Monsieur Raouf Sobhi Ghali, administrateur, demeurant au GR-15344 Athènes, Pallini, Lord Byron 4, Grèce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026961/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Real Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.646.

—
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007026937/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00082. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Lux-Horses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 98.659.

—
Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 3. Mai 2006

Am Mittwoch, den 3. Mai 2006 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der LUX-HORSES S.A. in Heiderscheid zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder abgelaufen sind, werden diese für 1 Jahr erneuert, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Infolgedessen besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus folgenden Mitgliedern (bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007):

- Herr Dan Epps, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
- Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
- Herr Max Galowich, Jurist, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Heiderscheid, den 3. Mai 2006.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007026845/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45386 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007027016/211/11.

(070021349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Hill International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.594.

—
Il résulte d'une Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2006 que:

1. Le mandat de commissaire aux comptes de FACTS SERVICES S.à.r.l. dont le siège social se situe au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrit au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.790 est prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007026951/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

SU European Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.958.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45442 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007027019/211/11.

(070021338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Clorane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.314.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028985/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01998. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

COPARGI S.A. (Compagnie de Participations et de Gestion Immobilière S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 71.913.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028993/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00741. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Luxteam Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.073.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026962/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Memory Assessment Clinics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 32.820.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026965/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Prestau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 70.570.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026959/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Prestau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 70.570.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026957/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Real Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.646.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007026934/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00083. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Spatula Stuhli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.780.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 janvier 2007

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Mme Rita Biltgen de son poste d'administrateur de Catégorie B.
2. L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de Catégorie B Mme Sonia Delfini, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour SPATULA STUHHI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026879/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10538. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.909.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007027378/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01107. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Anna Chromy Foundation Holding S.A., Société anonyme holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 91.529.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007027379/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01143. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Manufacture De Bijoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 95.233.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007027381/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06461. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.
